

VILLE DE BAGNOLS-SUR-CÈZE

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 juin 2023 PROCÈS-VERBAL

Date d'envoi des convocations

Et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 06 juin 2023

Conseillers municipaux : 33

Conseillers municipaux présents : 27

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 4

Conseillers municipaux absents : 2

Nombre de votants : 31

L'an deux mille vingt-trois, le 14 juin à 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Bagnols-sur-Cèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle, rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Maxime **COUSTON** procuration à J-Y. **CHAPELET**, Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à J C. **REY**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à L. **SALINAS-MARTINEZ**, Pascale **BORDES** procuration à A. **POMMIER**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Fatiha **EL KHOTRI**

Secrétaire de séance : Nicole **SAGE**

CONSEIL MUNICIPAL**Réunion du 14 juin 2023 à 18 heures****Salle multiculturelle - Rue Racine****ORDRE DU JOUR**

n°	Rapporteur	Objet
1	Jean-Yves CHAPELET	Installation d'un nouveau conseiller municipal
2	Jean-Yves CHAPELET	Modification de la liste des membres de la commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique
3	Jean-Yves CHAPELET	Modification de la liste des membres de la commission des Affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive
4	Jean-Yves CHAPELET	Modification de la liste des membres de la commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie
5	Jean-Yves CHAPELET	Approbation du procès-verbal de la séance du 05 avril 2023
6	Jean-Yves CHAPELET	Présentation du rapport d'activités des services 2022
7	Jean-Yves CHAPELET	Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes
8	Jean-Yves CHAPELET	Approbation du compte administratif 2022 du budget principal
9	Jean-Yves CHAPELET	Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe de la Caisse des Ecoles
10	Jean-Yves CHAPELET	Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe de la Zone d'Activité du Berret
11	Jean-Yves CHAPELET	Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe Syndicat Bagnols-Lussan
12	Jean-Yves CHAPELET	Affectation du résultat 2022 du budget principal et des budgets annexes
13	Jean-Yves CHAPELET	Budget supplémentaire – Décision modificative n°1 du Budget Principal
14	Jean-Yves CHAPELET	Budget supplémentaire – Décision modificative n°1 du Budget annexe de la Caisse des Ecoles
15	Jean-Yves CHAPELET	Budget supplémentaire – Décision modificative n°1 du Budget annexe de la Zone du Berret

16	Michèle FOND-THURIAL	Modification du tableau des effectifs
17	Michèle FOND-THURIAL	Contrats d'apprentissage - rentrée 2023
18	Michèle FOND-THURIAL	Création d'un emploi non permanent : contrat de projet
19	Michèle FOND-THURIAL	Convention entre le Comité du Gard de la Ligue contre le cancer et la ville
20	Christian SUAU	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Sportive Automobile Rhône Cèze »
21	Christian SUAU	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Dynamic Danse Sportive »
22	Christian SUAU	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Judo Taïso Club Bagnolais »
23	Jean-Yves CHAPELET	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Football Club Bagnols Pont »
24	Jean-Yves CHAPELET	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Tennis Club des Roquettes »
25	Christine MUCCIO	Modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Périscolaires
26	Carine BOISSEL	Modification des tarifs municipaux "ludothèque et médiathèque "
27	Michel CEGIELSKI	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Scrabble + Bagnolais »
28	Michel CEGIELSKI	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Oléole »
29	Justine ROUQUAIROL	Travaux place Bertin-Boissin : aide financière exceptionnelle pour la perte d'exploitation des commerces installés dans un périmètre défini
30	Philippe BERTHOMIEU	Redevance d'occupation du domaine public sur les réseaux électriques
31	Philippe BERTHOMIEU	Paiement d'une indemnité d'éviction amiable à Monsieur Fadil EL OUALKADI suite à la résiliation du bail commercial de salon de thé
32	Philippe BERTHOMIEU	Paiement d'une indemnité d'éviction amiable à Monsieur Fadil EL OUALKADI suite à la résiliation du bail commercial de salon de coiffure

33	Jean-Yves CHAPELET	Dénomination de la Place de la Gare – Place Damian-RUIZ
34	Jean-Yves CHAPELET	Dénomination de l'Esplanade de l'Hôpital – Esplanade Henri-PUJOL
35	Jean-Yves CHAPELET	Communication de la décision municipale n° 2023-04-06

Question n° : 01

Rapporteur : Jean-Yves CHAPELET

Objet : **Installation d'un nouveau Conseiller municipal**

Jean-Yves CHAPELET : Nous allons commencer ce conseil municipal par l'installation d'un nouveau Conseiller municipal.

L'article L.270 du code électoral précise que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

L'article L.2121-4 du code général des collectivités territoriales précise que la démission est définitive dès sa réception par le Maire.

En conséquence, suite au courrier de démission de Madame BLANCHER Audrey du 04 mai 2023, Monsieur JACKEL Jérôme de la liste « Alliance citoyenne » devient conseiller municipal.

Jérôme JACKEL : J'avais 4 mots à dire, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur les élus. C'est avec un grand plaisir que je rejoins ce Conseil municipal. Avant toute chose j'aimerais avoir une pensée pour Audrey Blancher qui a démissionnée. Je comprends parfaitement son choix et le respecte. Je reprendrais ses mots dans Objectif Gard : elle trouvait « une accointance insupportable depuis des mois avec certaines personnalités locales qui dans l'ombre avance avec une extrême droite qu'ils disent combattre ». Nous comprenons qu'il était devenu difficile pour elle de siéger aux côtés d'un chef de file qui par son revirement aura débousolé beaucoup de nos électeurs et toute une liste bien ancrer à gauche et animée par ces mêmes valeurs.

Afin que les choses soient claires dès le début, je souhaite dès le départ me dissocier de Monsieur Thierry Vincent, dès lors qu'il a fait le souhait de devenir l'attaché parlementaire de la députée RN de notre circonscription, sa légitimité à s'exprimer et prendre parole pour la liste Alliance Citoyenne et ses électeurs est nulle. Aussi nous demandons la possibilité de pouvoir profiter de l'espace d'expression des oppositions car comme vous le disiez : « Avec deux tribunes ne pouvant se réclamer de droite comme de gauche, elles se complètent » Il faut dire qu'elles sont écrites par la même personne qui les confond.

À chaque sollicitation d'explication de ce revirement Monsieur Vincent s'est toujours dédouané en employant son droit de réserve, alors je peux que l'encourager à continuer lorsqu'il faudra s'exprimer pour nos électeurs qu'il ne représente plus.

Si je peux qu'approuver les dernières lignes de la majorité bagnols2020 dans le Bagnols et vous de Septembre/octobre 2022. Je cite : Thierry Vincent a trompé son électorat, il a fait de l'extrême droite le porte-parole d'une liste se disant citoyenne d'une liste se réclamant de gauche et se voulant comme seule alternative au Rassemblement national.

Aujourd'hui avec ma rentrée dans le Conseil municipal permettez-moi de revenir sur ces quelques lignes. Le rôle d'un conseiller municipal d'opposition est tout aussi ingrat qu'utile à la démocratie locale. Elu sans aucun pouvoir nous avons pourtant des droits reconnus dans le code général des collectivités territoriales mais sur le terrain le passage de la loi à la pratique n'est parfois pas évident. Et sans autre pouvoir décisionnaire que celui de participer au Conseil municipal nous sommes pourtant les garants de la démocratie locale et de façon totalement bénévole puisque aucune indemnité n'est perçue par les conseillers municipaux sans délégation.

Si certains se trouvent l'envie de rejoindre par opportunisme un parti politique de l'extrême droite et ainsi se positionner sur la ligne de départ en vue des prochaines échéances municipales. D'autres quant à eux continuent à se battre, militer, consulter pour l'intérêt général mais en défendant leurs valeurs et leurs convictions. Autant dire qu'il faut avoir un profond amour pour sa commune et ses habitants pour s'investir et occuper de telles fonctions.

Pourquoi je dis cela, car je suis né à Bagnols-sur-Cèze en 1981. Voilà maintenant 42 ans que j'y suis présent et je peux me permettre d'en parler...

Jean-Yves CHAPELET : Monsieur JACKEL, vous aviez dit deux mots ...

Jérôme JACKEL : J'ai bientôt fini, j'ai signé la charte de l'élu, l'article 6 dit qu'on a le droit de parler.

Jean-Yves CHAPELET : Vous m'aviez dit deux mots qui sont des mots de bienvenue et on vous accueille mais vos « tambouilles » internes d'Alliance Citoyenne ce n'est pas le moment, ce sont vos problèmes et ça n'a pas lieu d'être au sein de cette assemblée. Si vous voulez une tribune vous savez où les trouver mais certainement pas au sein de cette assemblée.

Jérôme JACKEL : Je peux terminer quand même ?

Jean-Yves CHAPELET : Oui mais rapidement.

Jérôme JACKEL : Mon implication politique sur la commune a commencé en 2018 avec le mouvement des gilets jaunes, militant pour la réouverture de la gare (qui d'ailleurs nous était promise depuis des décennies) et qui grâce à Mme BASTAROLLI, ses camarades et la région ont permis un dénouement positif pour le territoire. Au fil de mes années d'engagements, j'ai pu rencontrer des personnalités politiques et militantes à gauche de l'échiquier politique (PCF, LFI,) et j'ai compris tout de suite le sens de mon engagement.

Cela me fait rappeler de nouveau quelques lignes que j'ai pu lire aussi sur la revue d'information de la commune par la majorité : « Devant cette forfaiture, la liste que j'ai l'honneur de mener est devenue l'unique liste animée par des valeurs d'humanisme, de progrès et de justice sociale. Il nous revient de respecter nos électeurs en ne se fourvoyant pas dans des alliances opportunistes, il en va de la survie de notre démocratie. »

Jean-Yves CHAPELET : Je vous ai laissé la parole, ce n'est pas une tribune politique ici, vous réglez vos problèmes de liste au sein de votre liste. Alors je rappelle juste que vous n'êtes pas

la tête de liste d'Alliance Citoyenne, le représentant de cette liste étant Monsieur Thierry VINCENT. Au sein de cette assemblée il y a des règles, vous verrez la démocratie représentative c'est comme cela que ça fonctionne.

Je vous remercie et nous passons à la question suivante.

Question n° : 02

Rapporteur : Jean-Yves CHAPELET

Objet : Modification de la liste des membres de la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique

Par délibération du 14 septembre 2022 le Conseil municipal a adopté la création de 3 commissions communales, lesquelles sont :

- la commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive,
- la commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie,
- la commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique.

Ces commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal, leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

À la suite de la démission de Madame BLANCHER Audrey en sa qualité de conseillère municipale, son siège en tant que suppléante à la commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique est laissé vacant.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la modification de la commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique comme suit :

Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique		
	Titulaires	Suppléants
Bagnols2020 Continuons ensemble	FOND-THURIAL Michèle	MUCCIO Christine
	BAUME Christian	GRAZIANO-BAYLE Monique
	COUSTON Maxime	MASSE Raymond
	ROUX Claude	REY Jean Christian
	ANGLEZAN Sandrine	EL KHOTRI Fatiha
Rassemblons Bagnols	MARQUES-ROUX Léopoldina	MORELLI Jean-Louis
	WIRY Olivier	NASS Bernard
	POMMIER Alain	BORDES Pascale
Alliance citoyenne	VINCENT Thierry	

Question présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 31 mai 2023.

Jean-Yves CHAPELET : Alors nous allons profiter de cette modification car nous nous sommes aperçus qu'en tant que titulaire pour la liste Bagnols 2020 il y avait toujours Monsieur CELLIER, Monsieur ROUX Claude le remplacera en lieu et place.

Et pour la liste Alliance Citoyenne ?

Thierry VINCENT : Je reconduis à l'identique ce qui avait été fait c'est-à-dire la personne qui est avec moi issue de la liste prend le relais d'Audrey BLANCHER.

Jean-Yves CHAPELET : D'accord je vous remercie. Je le mets au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Cette question est adoptée à l'unanimité je vous remercie.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 31

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Question n° : 03

Rapporteur : Jean-Yves CHAPELET

Objet : Modification de la liste des membres de la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive

Par délibération du 14 septembre 2022 le Conseil municipal a adopté la création de 3 commissions communales lesquelles sont :

- la commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive,
- la commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie,
- la commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique.

Ces commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal, leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

À la suite de la démission de Madame BLANCHER Audrey en sa qualité de conseillère municipale, son siège en tant que suppléante à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive est laissé vacant.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la modification de la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive comme suit :

Commission des Affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive		
	Titulaires	Suppléants
Bagnols2020 Continuons ensemble	COUSTON Maxime	SUAU Christian
	FOND-THURIAL Michèle	SALINAS MARTINEZ Laurence
	CEGIELSKI Michel	BOISSEL Carine
	MUCCIO Christine	SAGE Nicole
	HERBET Catherine	HILLE Sylvain
Rassemblons Bagnols	MORELLI Jean-Louis	BORDES Pascale
	WIRY Olivier	MARQUES-ROUX Léopoldina
	POMMIER Alain	NASS Bernard
Alliance citoyenne	VINCENT Thierry	

Question présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 31 mai 2023.

Jean-Yves CHAPELET : Monsieur VINCENT même question.

Thierry VINCENT : Même réponse, ainsi que pour le point 4.

Jean-Yves CHAPELET : Merci, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Cette question est adoptée à l'unanimité

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 31

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Question n°: 04

Rapporteur : Jean-Yves CHAPELET

Objet : **Modification de la liste des membres de la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie**

Par délibération du 14 septembre 2022 le Conseil municipal a adopté la création de 3 commissions communales lesquelles sont :

- la commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive,
- la commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie,
- la commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique.

Ces commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal, leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

À la suite de la démission de Madame BLANCHER Audrey en sa qualité de conseillère municipale, son siège en tant que suppléante à la Commission des travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie est laissé vacant.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la modification de la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie comme suit :

➤ Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie		
	Titulaires	Suppléants
Bagnols2020 Continuons ensemble	BERTHOMIEU Philippe	BOISSEL Carine
	GRAZIANO-BAYLE Monique	CELLIER Anthony
	OBID Jennifer	ROUQUAIROL Justine
	SELLENS Michel	COUSTON Maxime
	SAGE Nicole	FOURNIER Marilyne
Rassemblons Bagnols	WIRY Olivier	MARQUES-ROUX Léopoldina
	NASS Bernard	MORELLI Jean-Louis
	POMMIER Alain	BORDES Pascale
Alliance citoyenne	VINCENT Thierry	

Question présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 31 mai 2023.

Jean-Yves CHAPELET : Nous remplacerons Monsieur CELLIER qui était encore suppléant et proposons Monsieur SUAU.

Et pour le suppléant de Monsieur Thierry VINCENT ?

Thierry VINCENT : Toujours Monsieur JACKEL.

Jean-Yves CHAPELET : Merci y-a-t-il des votes contres ? Des abstentions ?

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 31

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Question n° : 05

Rapporteur : Maxime COUSTON

Objet : **Approbation du procès-verbal de la séance du 05 avril 2023**

Vu l'article 25 du règlement intérieur du Conseil municipal qui précise que la version définitive du procès-verbal des séances doit faire l'objet d'une approbation et doit donner lieu à délibération lors d'une prochaine séance du conseil municipal, au plus tard dans le trimestre qui suit.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du 05 avril 2023.

Jean-Yves CHAPELET : Y a-t-il des observations ? Pas de remarques, je le mets au vote.
Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Donc cette question est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 31

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Question n° : 06

Rapporteur : Jean-Yves CHAPELET

Objet : **Présentation du Rapport d'activité des services 2022**

Le rapport d'activité de la commune retrace les missions de l'ensemble des services de la Ville. Il présente également les principaux faits marquants de l'année et les perspectives à l'appui de chiffres et données (non exhaustifs).

Non obligatoire pour les communes, à la différence des EPCI comptant une commune d'au moins 3500 habitants, la majorité municipale a souhaité que ce rapport soit établi par les services, afin de rendre compte de l'effectivité du travail des agents de la collectivité et en corrélation avec la présentation du compte administratif.

Il sera présenté chaque année à l'occasion du vote du CA.

Question présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 31 mai 2023.

Jean-Yves CHAPELET : Alors deux précisions, la première chose c'est que ce rapport n'est pas obligatoire mais j'ai souhaité la création d'un rapport d'activité pour plusieurs raisons. D'abord pour mettre en exergue le travail des services qui, sincèrement dans une commune, est essentiel et ce sont des gens qui se dévouent au service public. Il s'agit aussi d'un travail de transparence, encore une fois il n'y a pas d'obligation, mais présenter tout ce qui se passe dans la commune c'est important. Et puis cet exercice il met aussi en avant tout ce que peut faire une collectivité au service des élus que nous sommes. C'est pourquoi j'ai demandé au directeur général des services qui est à mes côtés de commencer ce travail.

Ce travail a pris un peu de temps parce que c'est la première fois, c'est la version 0 si on peut dire. Je remercie tous les directeurs qui sont derrière moi mais aussi tous les services parce que c'est un exercice auquel ils n'étaient pas accoutumés. Cet exercice je souhaite que tous les ans, à partir du début d'année, il soit présenté par le directeur général des services.

Vous allez découvrir pleins de choses, moi j'ai découvert des chiffres qui m'ont étonné, pourtant je suis dans cette collectivité depuis trois mandats.

Jérôme TALON : Merci Monsieur le Maire, vous avez tout dit. Je voulais à mon tour remercier l'ensemble des services pour l'excellent travail qui a été mené. Effectivement ça n'a pas été facile de faire des choix, vous le verrez. Alors je ne vais pas faire toute la litanie, vous aurez de toute façon loisirs de consulter l'intégralité de ce rapport. Je rappelle qu'il est présenté et pas voté Monsieur le Maire, c'est juste une présentation que vous avez souhaitée.

Il sera disponible évidemment sur les contenus numériques de la commune et tous les citoyens pourront apprécier et je dis bien apprécier le travail des services de la ville. Je trouve

que c'est effectivement, Monsieur le Maire, une très bonne chose que l'on puisse rendre hommage aux services en conseil municipal. On sait régulièrement les réprimander, mais on reçoit rarement des félicitations et c'est bien dommage parce qu'ils sont là pour le service public et ils rendent à mon sens un service public de qualité.

(Diffusion d'un diaporama)

Je vais juste vous le présenter globalement à l'appui de l'organigramme des services. Cet organigramme qui a été repris il y a deux ans continue d'évoluer, là vous voyez la version de 2022 mais en 2023 il a déjà un tout petit peu évolué. Aujourd'hui nous avons réussi à intégrer 6 directions qui correspondent complètement aux commissions que vous avez mis en place en conseil municipal. Donc, nous avons regroupé sur les trois commissions les 6 directions, et aujourd'hui ça fonctionne plutôt bien. Ça nous permet d'évoluer et de rendre possible ce que vous décidez et ce que vous souhaitez que la commune exécute.

Alors vous verrez, il y a une petite présentation de la commune avec quelques chiffres, que vous devez toutes et tous connaître, il n'y a pas de surprise là-dessus donc je ne vais pas m'y attarder.

Concernant la Direction Générale des Services, elle regroupe tous les services supports de la commune. Le plus important, sans dénigrer les autres mais tout simplement parce que c'est celui qui touche à toutes les directions, c'est le secteur des ressources humaines. Ce secteur il a, à mon sens, une importance capitale dans l'accompagnement de l'ensemble de nos agents. Je vous passe sur les missions, je vais également passer rapidement sur les faits marquants, mais aller sur les chiffres clés parce qu'ils parlent d'eux-mêmes.

Je crois que sur l'ensemble des slides que je vais présenter, je vais surtout m'attarder sur les chiffres clés qui reprennent globalement l'activité du service.

Le service des ressources humaines c'est 7 agents, ce n'est pas énorme par rapport à la taille de la collectivité avec une directrice qui est aussi la DGAS de la collectivité qui est derrière moi. Elle fait un énorme travail avec ses services, elle gère tout ce qui attrait à la carrière des agents, à la formation, au bulletin de paie (ce n'est pas juste un clic un bulletin, il y a tout un travail derrière !). Vous voyez aussi le nombre d'arrêtés : 2239 arrêtés qui sont préparés dans l'année et qui concernent les agents, alors ça va de la prime à un changement de grade ou d'échelon. Il y a 5628 bulletins de salaires édités sur l'année aussi pour un peu plus de 300 et quelques agents de la commune. Cette année il y a eu 13 départs en retraite, c'est un point important parce que ça aussi il y a un accompagnement qui est fait sur les départs en retraite et cet accompagnement, il est aussi fait dans les remplacements qui sont faits ou pas. C'est à la faveur de réorganisation que cela permet aussi de faire évoluer les services en fonction des souhaits de Monsieur le Maire et de la majorité municipale. Enfin, la partie qui à mon sens est capitale à mon sens pour les agents et on les encourage à le faire, c'est la formation. La formation est très importante parce que lorsque vous entrez dans une collectivité, bien sûr il y a ce que vous faites au quotidien dans votre rôle, mais il y a ce que vous pouvez devenir et cette volonté de formation elle est manifestée par 373 demandes dans l'année. Toutes ne sont pas acceptées évidemment, mais par la plupart le sont. Vous consacrez, Monsieur le Maire, un gros budget à la formation et je crois que c'est une très bonne chose. Je parle de la formation volontairement parce que dans le cadre de la réorganisation, Monsieur le maire

a souhaité que nous puissions aussi faire évoluer les postes de chef de service. Donc c'est vrai pour les chefs de service, mais c'est aussi vrai pour les agents, et depuis deux ans on a fait énormément de mobilité et on a réussi à écouter le souhait des agents. Lorsque vous avez un agent qui postule et obtient ce qu'il souhaitait, il n'y a pas de surprise, tout de suite le travail est fait différemment avec un entrain bien plus important, la collectivité y gagne tout comme les agents.

Voilà pour les ressources humaines, un autre secteur très important de la direction générale, le secrétariat général - affaires juridiques qui suit notamment cette assemblée mais qui suit aussi tous nos contrats d'assurances, qui est chargé d'enregistrer et de diffuser l'ensemble des arrêtés. Et je peux vous dire qu'il y a énormément d'arrêtés. Là aussi c'est un service où il y a 7 agents. Il y a tout ce qui concerne l'accueil de l'Hôtel de Ville. Il y a un travail à faire sur l'accueil qui fait partie des perspectives 2023. Au niveau des chiffres c'est 9412 courriers arrivés en mairie, courriers qu'il faut évidemment enregistrer et traiter, c'est aussi 28 000 courriers départ de l'ensemble des services. L'activité réponse va bien au-delà des courriers reçus, il y a toute une activité proactive des services sur les sujets. Deux derniers points sur les accueils en mairie, on compte un peu plus de 9 000 accueils physiques et environ 25 000 appels téléphonique reçus à l'accueil il faut ensuite les dispatcher dans les services. Concernant les perspectives d'évolution, elles ne sont pas des moindres, pour la gestion du courrier on va basculer sur une gestion électronique du courrier à la faveur de la mutualisation que l'on partage avec l'agglomération, il y a des économies d'échelles qui seront réalisées sur l'achat d'un même logiciel, on est parti avec un groupe de travail qui a déterminé des perspectives communes même si chaque collectivité fait des choix en interne qui peuvent être différents mais en tout cas on fait des choix qui permettront et à la ville de Bagnols et à l'agglomération de réussir, à mon sens, cette bascule vers la gestion électronique du courrier. Bien plus tard on ira sur la gestion électronique des documents et là ce sera encore une autre étape que nous franchirons.

Un autre point important en terme de transversalité, la communication. Il s'agit d'une demande de Monsieur le Maire que la communication puisse mettre en valeur l'ensemble des activités des services. On était habitués à la communication sur les manifestations, les festivités mais on essaie aussi de mettre en perspective, notamment dans le magazine municipal, le travail des agents dans leur secteur. Dans ce service il y a 6 agents, un magazine municipal avec 6 numéros, 100 documents créés dans l'année, c'est du travail en graphisme, c'est de la réflexion, de la participation à énormément de COPIL pour apporter la partie communication qui est essentielle au « faire-savoir ». Le savoir-faire les services l'ont et le « faire-savoir » c'est la communication. Un point important souhaité par Monsieur le Maire c'est le développement de la vidéo et par exemple en 2022, 57 vidéos ont été tournées sur divers sujets de la collectivité mais aussi de partenaires et pour ne pas le citer l'hôpital de Bagnols notamment.

Pour les autres directions je vais aller beaucoup plus vite.

Dans la Direction de la Cohésion Éducative Sociale et Sportive vous retrouverez le secteur de l'éducation, là c'est 93 agents donc tout de suite ça parle, quand on dit que l'éducation est une priorité c'est une priorité politique que Monsieur le Maire a déterminé et que nous essayons de porter au mieux avec la direction, les chefs des services, et les 93 agents qui sont concernés. Dans la ville ce sont trois groupes scolaires, une école maternelle, 1500 élèves, 100

enfants suivis dans le cadre du programme de réussite éducative et ça aussi c'est un point très important et 7 clubs coup de pouce qui étaient déjà animés sous le précédent mandat que vous avez souhaité continuer de porter Monsieur le Maire intégralement puisqu'ils sont financés par la ville.

Le service solidarité et personnes âgées, là aussi un secteur que nous connaissons bien, que l'adjointe aux solidarités connaît bien également. Je précise simplement que pour cette année vous ne trouverez pas de slide spéciale sur l'EHPAD mais dès l'année prochaine il y en aura une, car à notre sens, rien que l'activité de l'EHPAD à elle toute seule mérite d'avoir une slide qui explique un peu mieux ses missions. Le CCAS c'est 50 personnes par jour accueillies en moyenne donc ça représente cette nécessité d'avoir évidemment des agents bien formés et surtout un service, qui maintenant qu'il est installé à l'îlot Saint-Gilles, peut recevoir dans des locaux adaptés toutes les personnes qui en ont besoin. C'est aussi 77 personnes inscrites au portage de repas, 110 personnes inscrites pour le transport à la demande et 60 personnes inscrites à l'espace senior qui développe énormément d'activités et qui effectivement ne désemplit pas. Enfin un dernier chiffre clé qui montre aussi toute l'importance de ce secteur c'est 70 dossiers d'aide sociale et 229 dossiers de secours accordés sur 335 demandes soit à peu près 60% des demandes qui sont accordées.

Le sport et la vie associative, ce service couvre énormément d'associations ça représente 22 agents, c'est 30 installations sportives, 8 bâtiments. Il faut évidemment entretenir l'ensemble de ces installations, c'est un combat de tous les jours parce que ce n'est pas évident il y a des installations qui sont anciennes pour certaines et puis des nouvelles qui ont été créées et celles-là aussi nécessitent énormément d'investissements des agents. En effet ce sont des événements d'envergure qui sont aussi portés par les associations avec l'aide de la ville j'en cite quelques-uns en 2022 la Coupe de France de natation, le forum des associations, le Salon de l'automobile, la soirée des sportifs et bien d'autres voilà pour le sport et la vie associative.

On termine par la Médiathèque qui était avant rattachée au secteur Culture et maintenant elle est rattachée dans la même direction que l'éducation. La médiathèque a un très fort côté éducatif donc c'est une des évolutions qui a vu le jour lors de la mise en œuvre de ce nouvel organigramme. Sur la médiathèque ce sont 17 agents, 2113 adhérents et 787 nouveaux en 2022 c'est une vraie relance à la suite du covid qui avait largement bridé le fonctionnement de cet équipement. Avec une équipe de qualité, qui propose énormément d'animations, énormément d'activités, finalement on arrive à être attractif. Ce service représente 1317 heures d'ouverture au public, 60 000 visites, 82 000 documents prêtés, 5160 participations aux animations. Pour donner un chiffre sur la ludothèque c'est 221 adhérents avec 889 heures d'ouverture. Dernièrement on a rattaché la ludothèque à la médiathèque pour un meilleur fonctionnement, je crois que c'est ce qu'on aurait dû faire peut-être plus tôt mais c'est fait et je pense que c'est une très bonne chose, c'est 2000 élèves accueillis 45 classes pour 93 sessions et 1243 jeux prêtés.

Concernant la Direction des Affaires Citoyennes de la Culture et des Festivités. Le service à la population, là aussi avec énormément de passages et de l'accueil téléphonique, est un service que vous avez tous au moins une fois utilisé pour une pièce d'identité ou un passeport. Ce sont aussi les déclarations de naissance, et malheureusement aussi les déclarations de décès parce que ça fait partie de la vie. Ce service reçoit beaucoup de public, c'était 8 agents en 2022, à la faveur de la création du service occupation du domaine public, le périmètre du

service population va se réduire entraînant un transfert de charge de travail et de personnel sur la partie occupation du domaine public. La population c'est 3000 accueils téléphoniques, 2400 usagers accueillis, 2880 actes délivrés, 1200 dossiers de CNI ou passeport qui sont déposés et traités évidemment.

Le secteur action culturelle et animation festive, un secteur actif toute l'année qui est redevenu actif en 2022, parce que lui aussi très impacté par la crise covid. C'est tout de même 61 manifestations et spectacles organisés en 2022, 8 partenariats associatifs contractualisés, je vous remercie Monsieur le Maire vous qui avez souhaité cette contractualisation, laquelle permet de fixer des objectifs et surtout d'avoir un retour. Cela permet d'avoir des perspectives d'évolution sur l'ensemble des manifestations qui sont menées. Le fait très marquant de 2022, c'est le lancement des travaux de la nouvelle pyramide qui se poursuivent en 2023 et qui devraient s'achever début 2024 si tout va bien. Les chiffres clés, ce sont 11 manifestations culturelles payantes pour 1560 places vendues, 9 animations gratuites en centre-ville pour la fête de la musique, 27 manifestations pour les Cèz'tivales, 6027 places vendues pour les Cèz'tivales l'année dernière. On espère chaque année progresser évidemment avec la qualité de la programmation. Des animations pour le marché de Noël également. Soit un budget de 800 000 euros.

Le service archives et patrimoine, secteur plutôt confidentiel qu'on n'a pas l'habitude de consulter mais qui est très important. Cela pourrait presque être un service support de la collectivité, parce que ce service d'archives, c'est la mémoire de l'ensemble des actes administratifs de la collectivité quel que soit les secteurs. Ce sont trois agents, c'est une évolution aussi très importante dans la cadre de la mutualisation puisque l'agglomération a mis en place son service archives. Nous avons mutualisé le poste de chef de service donc c'est le chef de service de la ville de Bagnols qui est devenu chef de service de l'agglomération aussi. D'après les échos, cette mise en place se passe très bien. Il y a énormément de documents qui sont archivés, la gestion électronique du courrier va nous permettre d'améliorer cet archivage et la gestion électronique des documents va être un moment clés du secteur des archives. Cela motive très largement le chef de service et les agents qui y travaillent.

On va basculer sur la Direction de la Tranquillité Publique et de la Prévention qui a été créée à la suite de la réorganisation des services, avec l'arrivée d'un directeur de la tranquillité publique et de la prévention. Cette direction regroupe donc trois services. Le premier que vous voyez régulièrement dans les rues Bagnolaises et sur nos manifestations, c'est la sécurité et police municipale. Donc là aussi des choix faits sur un slide avec un rapport d'activité très fourni et je remercie le directeur de la tranquillité publique de s'y être penché avec les agents de la police municipale et les chefs de service. Ce sont 32 agents, c'est 1916 faits traités au CSU d'où l'importance du centre de supervision urbaine. 212 demandes de consultation, 95 réquisitions judiciaire. Vous voyez tout ce travail, plutôt masqué et fort heureusement car il est important de rester discret. La vidéo est une aide à la résolution avec besoin évident de confidentialité. On a aussi la vie du quotidien avec 407 objets déclarés perdus, 344 objets trouvés qui terminent à la police municipale. C'est aussi 490 arrêtes de police. C'est aussi la stérilisation des chats, chaque année c'est une centaine de chats qui sont stérilisés, identifiés et relâchés ensuite. Un point important en 2023 c'est l'application du nouveau planning du CSU qui intégrera le fonctionnement de la police municipale et les équipes sur le terrain pour qu'il y ait une coordination parfaite de couverture des agents. Le CSU a vocation à protéger les agents dans leurs interventions.

Le service médiation et prévention, secteur aussi important qui intervient souvent avant la partie sécurité et police. Il y a l'équipe de médiateurs. Des stratégies sont menées dans le cadre du CLSPD comme la stratégie du traitement de la délinquance, sujet qui fait couler beaucoup d'encre et qui mobilise les équipes sur le terrain. L'équipe de médiation va être renforcée avec l'embauche de médiateurs. C'est 5 agents, 43 partenaires, 4 chantiers éducatifs que la collectivité mène depuis 2012. C'est entre 4 et 8 chantiers éducatifs qui permettent à des jeunes de reprendre pied, ça ne fonctionne pas tout le temps mais la collectivité accompagne les jeunes.

Il n'y a pas en 2022 de service occupation du domaine public qui fera partie du rapport 2023.

La Direction des Services Techniques est une direction de services support pour l'ensemble de nos manifestations, mais c'est aussi une direction support pour la quasi-totalité des décisions politiques qui se traduisent par des travaux, par l'entretien, par la présence de terrain des agents. Ce sont 39 agents aux services techniques répartis dans divers secteurs. 6200 *big-bags* collectés chez les particuliers, un service qui est très apprécié des Bagnolais, et qui mobilisent aussi des agents toute la journée sur le terrain. Une astreinte technique qui est assurée 24h/24 par 8 agents et par roulement. On n'imagine pas le nombre d'astreintes qui sont mobilisées, quelquefois par maladresse de la part du monde associatif ou des personnes privées, mais souvent en raison d'un accident, d'un arbre qui tombe, des dégâts sur la voirie, des dégâts dans un bâtiment communal. Il est important d'avoir des agents qui sont mobilisables et mobilisés en permanence aux côtés de l' élu d'astreinte également. 500 000 euros consacrés uniquement à la voirie, dans certains projets la voirie est incluse, mais là c'est 500 000 euros en 2022 consacrés uniquement à la réfection de la voirie. On retrouve aussi le service festivités qui concerne le prêt de matériel, de tables, de chaises je pense que la collectivité est maintenant bien dotée c'est un service très utilisé de l'ensemble des associations et des particuliers.

L'aménagement urbain, ce sont les permis de construire mais pas seulement. C'est un service qui a été renforcé à la demande du service lui-même, et vous l'avez suivi Monsieur le Maire et je vous en remercie. C'est un service dans lequel on pouvait quelquefois recevoir des courriers de remontrance sur les délais, ce qui n'arrive plus parce que le service aujourd'hui n'est plus en tension. Il a été doté d'un deuxième poste d'instructeur de permis de construire. Ça permet d'avoir un bon roulement sur les instructions de permis. C'est 269 déclarations d'intention d'aliéner, il y a des ventes à Bagnols-sur-Cèze. C'est 5 dossiers de cession/acquisition clôturés en 2022, 31 dossiers de cession/acquisition qui sont en cours pour 2023, 102 permis de construire, 8 permis d'aménager, 265 déclarations préalables et 271 certificats d'urbanisme. 43 autorisations pour pose d'enseignes ou publicités. On a fait un travail sur ce sujet et on progresse sur le contrôle et les dépôts de dossier. 42 visites de commission de sécurité pour garantir la sécurité des personnes dans les bâtiments qu'ils soient communaux ou non. Enfin 43 autorisations, pour la modification création ou aménagement d'établissements recevant du public. Il y a toute une mission de conseils du service aménagement urbain, mais il y a aussi le côté coercitif avec 36 PV d'infraction à l'urbanisme dressés en 2022. Ce travail sur le terrain est là pour rappeler que l'on ne fait pas n'importe quoi en urbanisme, on a un agent qui se charge de dresser ses PV d'infraction et il y en a eu 36. Globalement l'urbanisme est plutôt bien respecté et c'est tant mieux.

Le service Administration et Gestion du site, c'est un secteur qui va beaucoup travailler cette année avec la constitution d'un COFIL. C'est 10 agents, 29 véhicules et 4 engins. 200 000 euros en 2022 consacré à la décarbonation du parc de véhicule qui est loin d'être finie donc il faudra continuer. Les services m'ont déjà demandé de défendre lors du débat d'orientation budgétaire le maintien d'une telle somme. Les premières acquisitions sont en cours sur les véhicules. C'est aussi des acquisitions de véhicules camions plus VL mais pour les camions je précise qu'on a un parc assez vieux. Vous avez fait le choix d'y investir maintenant assez massivement, c'est une bonne chose parce qu'on donne des outils aussi de qualité aux agents pour travailler. En 2023, nous sommes en train de travailler sur un projet qui verra le jour en 2024 j'espère, qui sera la suite des travaux d'entretien sur le site.

Le dernier secteur bâtiment et énergie, c'est un secteur qui était en tension en 2022 nous avons réussi à faire des recrutements. J'en profite pour dire un petit mot sur les recrutements et notamment sur la difficulté de recruter. Si les entreprises ont du mal, les collectivités aussi. Il y a énormément de secteurs en tension parce qu'il manque évidemment de candidats, c'est plutôt une bonne chose car ils trouvent du travail, mais ce n'est pas agréable dans les collectivités lorsque vous souhaitez recruter des techniciens, des ingénieurs ces postes sont compliqués à pourvoir. Nous avons un poste de technicien territorial qui sera pourvu le 1er août donc c'est une bonne chose pour ce secteur. C'est important parce qu'il suit l'ensemble des bâtiments communaux, c'est l'entretien de l'ensemble des écoles, le suivi des marchés à bon de commande. C'est aussi un travail important qui est en cours et qui va se finaliser en 2023 avec la désignation du responsable unique de sécurité pour l'îlot Saint-Gilles qui devient maintenant un point d'attraction pour la collectivité avec beaucoup de services. Ce sont 19 agents et 1200 demandes d'intervention dans l'année et qui viennent essentiellement des services internes de la collectivité.

Une dernière chose on a fait l'acquisition des anciens locaux de Groupama pour y installer la direction de la tranquillité publique qui est en train de prendre ses quartiers. C'est une bonne chose pour l'ensemble des services d'avoir ce bâtiment qui était de bonne qualité où il n'a pas fallu beaucoup investir pour le remettre au goût du jour.

La Direction des Affaires Financières de la Modernisation, le nerf de la guerre pour pouvoir faire fonctionner l'ensemble des services. Je remercie aussi le nouveau directeur des affaires financières de sa succession après Aurélien Chauvet et qui a pris tout de suite la mesure du travail qui avait été fait et de ce qui restait à faire, parce qu'on a de l'évolution permanente dans ce secteur. Nous travaillons de concert et c'est une très bonne chose. Je vais vous donner deux trois chiffres qui vont vous montrer la réalité du travail colossal du service des finances, c'est 10 453 opérations pour les budgets. Encore une fois ce n'est pas qu'un clic il y a tout un travail de traitement de l'information, dedans vous avez les factures, les mandats, les titres. C'est 6 agents qui travaillent et ce n'est pas pléthorique comme effectif, il y a beaucoup de travail et lorsqu'on vous fournit des documents budgétaires ils viennent du service finance, ils sont évidemment revus et corrigés par le directeur des affaires financières et cela permet surtout d'aboutir chaque année au vote du budget qui permet à l'ensemble des services de fonctionner au service des Bagnolais.

Le service informatique, alors celui-là va être énormément mobilisé sur la gestion électronique du courrier, il est déjà énormément mobilisé sur la gestion de tout le parc informatique de la ville. Des efforts ont été faits en 2022 sur le changement de l'ensemble du matériel

informatique de tous les services. Aujourd'hui les agents administratifs ont un matériel qui fonctionne, avec des logiciels qui fonctionnent. Le point noir qui va être réglé, c'est l'accès à la fibre. C'est aussi le déploiement de logiciels pour l'ensemble des services pour gérer les interventions sur le terrain et surtout pour permettre à l'ensemble des agents d'avoir un visuel de ce qu'ils font pour des programmations de travaux. C'est un gain de temps et de l'efficacité. Ce service informatique c'est 3 agents, 1200 interventions et 140 PC renouvelés.

La commande publique, secteur très mobilisé par l'ensemble des services. Plus il y a de travaux, plus il y a de marchés. Ce service est mobilisé pour monter tous les marchés. C'est 8 agents, c'est un service mutualisé avec l'agglomération, l'ensemble des agents sont mutualisés. Une nouvelle cheffe de service est arrivée et qui a déjà fait un énorme travail et qui va continuer. Les chiffres clés pour la ville, ce sont 14 marchés (11 en procédure adaptée et 3 en procédure formalisée) pour un montant de 4 248 715 euros de marchés signés en 2022.

Enfin pour terminer, c'est une direction que vous avez souhaité Monsieur le Maire créer, la Direction des Grands Projets Urbains. Direction transversale qui touche à tous les grands projets qui se déploient dans la ville. Cette direction est découpée en trois services, un service consacré à la politique de la ville, ce n'est pas nouveau, ce sont des agents qui s'occupent de la définition et de la mise en œuvre de la politique de la ville sur notre territoire avec suivi des actions, financement et contrôle des actions. Quelques chiffres 50 000 euros de financement dans le cadre du Contrat de Ville, 81 000 euros de subventions perçues pour les actions d'animation portées par la ville (hors PRE et CLAS). On a inclus dans cette partie-là la Ruche Numérique qui est devenu un service en 2023 qui partage ses locaux avec France Services.

Le programme de rénovation urbaine, il suit tous les grands et gros travaux, c'est 36 millions d'euros de travaux prévisionnels avec un autofinancement de la commune de 3,5 millions d'euros dans le cadre du NPNRU et il y aura l'amplification qui va arriver. C'est 143 logements démolis et reconstruits, 71 ménages relogés, 15 000 m² d'espace public requalifié, c'est aussi la rénovation de trois équipements structurants en 2022, le stade des Escanaux en pelouse synthétique, une salle de spectacle à dimension régionale de 700 places qui est en cours de construction et un groupe scolaire de 350 élèves aussi qui est rénové.

Action cœur de ville, c'est un dispositif qui a vocation à se déployer jusqu'à la fin du mandat, c'est trois agents concernés, 170 personnes accueillies en guichet unique et 45 dossiers de financement validés pour les propriétaires notamment pour les ravalements de façades. 17 000 euros de subvention accordée à l'association Bagnols Commerces qui anime le secteur Commerces du centre-ville. C'est 23 commerces ouverts sur la ville, alors certes il y a eu des fermetures mais il y a 23 commerces qui ont ouvert sur la ville en 2022.

Voilà Monsieur le Maire, je voulais juste terminer pour remercier encore une fois l'ensemble des services pour la qualité de leur travail, je pense que ça pourra servir à l'ensemble des élus à l'appui des chiffres du compte administratif 2022. Ce rapport donne un regard, une perspective aux chiffres que vous présentera Monsieur le Maire.

Jean-Yves CHAPELET : Merci. Demain je crois qu'il y a une réunion de service vers 10h alors si vous le permettez au nom de l'ensemble des conseillers municipaux et je dis bien de l'ensemble, j'ai l'habitude de ne pas me mêler du fonctionnement des services mais j'irai les

remercier pour l'élaboration de ce rapport et je le ferai au nom de l'ensemble des élus du conseil municipal.

Il ne se vote pas mais avez-vous des commentaires ?

Alain POMMIER : Simplement nous féliciter pour l'ensemble de mon groupe, du travail fourni par l'ensemble des agents de la collectivité comme l'a souligné le directeur général des services. Il a évoqué d'ailleurs lors de sa présentation le magazine Bagnols et Vous comme un outil permettant de valoriser le travail des agents de la collectivité, juste un petit aparté concernant ce magazine, puisque je voudrais rétablir une vérité, j'ai entendu tout à l'heure dans le monologue du nouveau conseiller municipal installé que la tribune du groupe Rassemblons Bagnols serait rédigé par quelqu'un d'autre, autre de notre groupe, je tenais simplement à lui dire que depuis trois ans c'est moi qui les rédige voilà.

Jean-Yves CHAPELET : Je vous remercie pour cette discussion. Je vous remercie, je ferai demain le porte-parole de l'ensemble des élus de ce conseil municipal et je pense que les services en seront ravis voilà.

Question n°: 07

Rapporteur : Jean-Yves CHAPELET

Objet : **Approbation du Compte de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes**

Notre assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion 2022 établi par le Comptable Public, pour le budget principal et les budgets annexes.

Le Comptable Public a repris dans ses écritures l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice clos.

Il est rappelé que le Conseil Municipal entend débat, et arrête le compte de gestion dont le vote doit impérativement intervenir avant celui du compte administratif.

Le rapprochement des écritures du compte administratif, dressé par l'ordonnateur avec le compte de gestion, établi par le Comptable Public, a permis de constater la concordance de l'ensemble des écritures réalisées sur 2022.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le compte de gestion 2022 pour les budgets suivants :
 - du budget principal,
 - du budget annexe Caisse des Ecoles,
 - du budget annexe Zone de Berret,
 - du budget annexe Bagnols-Lussan.

Question présentée à la commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 31 mai 2023.

Jean-Yves CHAPELET : Je vous rappelle que l'exercice est le suivant : on rapproche les comptes faits par la mairie avec ceux du percepteur, c'est un travail de croisement entre les deux. Nos écritures sont conformes.

Monsieur POMMIER, y a-t-il des interventions ?

Alain POMMIER : Non pas d'interventions.

Jean-Yves CHAPELET : Monsieur Thierry VINCENT pour le groupe Alliance Citoyenne ?

Thierry VINCENT : On parle sur le compte de gestion ?

Jean-Yves CHAPELET : Oui le compte de gestion

Thierry VINCENT : Je ne sais pas si c'est le moment, j'avais une question sur l'endettement, et sur l'étude de faisabilité Musée Albert-André, pour savoir à quoi correspond la somme.

Jean-Yves CHAPELET : On va y revenir à la question suivante pour le compte administratif, on va d'abord voter le compte de gestion. Donc je le mets au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 7 abstentions, donc la question est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 24

Abstentions : 7 (A. **POMMIER**, P. **BORDES** procuration à A. POMMIER, B. **NASS**, L. **MARQUES ROUX**, J-L. **MORELLI**, O. **WIRY**, J. **JACKEL**)

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Question n°: 08 / 09 / 10 / 11

Rapporteur : Jean-Yves CHAPELET

Objet :

A – Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget Principal

B – Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe de la Caisse des Ecoles

C - Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe de la Zone d'Activité du Berret

D - Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe Syndicat Bagnols-Lussan

Jean-Yves CHAPELET : C'est le dernier acte pour le budget 2022, c'est celui qui va clore le budget.

Je ne participerai pas au vote, je laisserai le vote à Madame FOND-THURIAL, mais si vous êtes d'accord je vous présente l'ensemble des 4 comptes administratifs.

Alors Monsieur Thierry VINCENT je vais vous rendre hommage, il m'est revenu que lors de la commission vous aviez fait une remarque sur notre ratio de solvabilité. Monsieur VIGNERON, qui est à mes côtés, même si je n'étais pas présent m'a tout de suite téléphoné pour me dire il y a une erreur, je lui ai demandé quand même de vérifier car il est vrai qu'il y avait quelque chose sur la forme qui me chagrinait. Monsieur VIGNERON m'a téléphoné le dimanche après-midi, je vous en remercie, et m'a dit il y a un loup. Alors on dit souvent c'est une erreur informatique, mais là en l'occurrence il y avait un vrai loup. Alors quand il m'a dit ça je me suis dit si c'est un loup négatif je vais aller courir un peu et je reviendrai si c'est un loup positif ça va. Et il s'avère que c'est un loup positif, une somme d'environ 300 000€ n'était pas rattachée à l'autofinancement. Pour le coup vous aviez raison, ça nous a permis de vérifier. Comme quoi lorsque l'on a des discussions constructives ça nous permet de nous améliorer. On travaille en parallèle avec le fabricant du logiciel pour que cette erreur soit rectifiée, résultat c'est vraiment un bug informatique. Aujourd'hui notre autofinancement s'est amélioré, notre ratio de solvabilité est tombé à 5,3 ans. Donc les chiffres que je vais vous présenter tiennent compte de cette rectification.

Il y a des dimanches après-midi, 300 000€, ça vaut le coup de les faire.

Je vais donc vous présenter les grands chiffres du compte administratif du budget principal.

En section de fonctionnement nous avons des recettes qui s'établissent à 28 247 280,46 € ces recettes réelles de fonctionnement atteignent 28 000 000 d'euros et 100% des recettes qui avaient été inscrites au budget ont été réalisées donc c'est quelque chose qui est important car cela traduit la sincérité de notre budget. Lorsque nous déclinons un peu les recettes sur le chapitre 13 sur l'atténuation des charges on s'aperçoit que l'on diminue ce poste d'un montant de 239 000€ constitué du remboursement lié aux dépenses de personnel en recette qui sont les écritures surtout entre l'agglomération, le CCAS et l'EHPAD. Ce sont des écritures de remboursement.

Les produits de service dans le domaine des ventes diverses, il s'agit du produit des domaines et des services qui sont en très forte progression par rapport à l'année passée qui s'établissent 1269 000 soit une progression de 23,7%.

Nous avons le compte 73 qui sont les impôts et taxes et le chapitre 74 qui sont les dotations et participations. Elles évoluent favorablement avec une progression de 6,5% pour s'établir à un total de 25,5 millions d'euros soit 90% des recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées.

Dans le détail on s'aperçoit que les impôts directs locaux se sont établis à 12,4 millions d'euros, les attributions de compensation sont à 2,7 millions d'euros et le FNGIR le fond de dotation de garantie individuelle des ressources est à 568 000 euros.

Comme a pu le dire tout à l'heure le Directeur Général des Services les droits de mutation qui sont les droits que nous percevons lorsqu'une vente se fait sur le territoire sont en très forte progression et s'établissent à 754 000 euros pour 2022 sachant qu'en 2021 ils étaient constatés à 545 000 et en 2020 à 766 000 euros.

La taxe de consommation finale d'électricité s'établie toujours à 394 000, elle est plutôt constante. La dotation globale de fonctionnement qui est quand même un des apports importants de la mairie s'établie à un total de 6 000 000€ soit une progression de 6,93% par rapport à l'année précédente.

La dotation annuelle de péréquation et la dotation de compensation de la taxe professionnelle s'établie à 685 000 en progression par rapport à 653 000 l'année précédente.

Les autres taxes et participations s'établissent à un total de 1,6 millions d'euros.

Sur le chapitre 75 qui représente les autres charges courantes on s'établi à 347 000 avec une progression de 0,48% qui va dans le bon sens mais qui ne remet pas en cause notre équilibre budgétaire.

Sur les produits exceptionnels, nous avons un chapitre avec un montant total de 715 000 euros qui constate principalement les cessions d'immobilisations réalisées en 2022 pour un montant de 527 900. Il s'agit de la vente de la parcelle où se situait l'école Montessori pour 250 000 euros et de la parcelle nécessaire à la réalisation du Pôle d'Echanges Multimodal pour 275 000 euros.

Enfin les recettes d'ordre s'établissent, et elles sont plutôt constantes, à 210 116 euros et sont inscrites au chapitre 42.

Sur les dépenses de fonctionnement, elles s'établissent à 24 533 997. Les dépenses de fonctionnement réelles celles qui sont réalisés s'établissent à 23 400 000 pour un budget qui était de l'ordre de 25 millions soit un taux de réalisation des dépenses de fonctionnement de 93%. En hausse de près de 8 % (+ 1,7 M€) par rapport à l'exercice 2021, les dépenses de fonctionnement restent malgré tout maîtrisées.

Je vous recontextualise l'exercice 2021, nous l'avons voté en janvier 2021 et le début de la guerre Russo-Ukrainienne a démarré en février 2021. Donc toutes les écritures autour de l'inflation, autour des produits d'électricité, de l'eau, de carburants n'avaient pas pu être anticipé et vous verrez que malgré ça, on ne s'en sort pas trop mal. On a su minimiser cet impact.

Dans ces dépenses de fonctionnement nous avons le chapitre 11 qui sont les charges à caractère général qui s'établissent à 6,5 millions d'euros en 2022 contre 5,5 millions en 2021, nous voyons une progression d'un million d'euros liée principalement à ce que je viens de vous exposer. Ce million d'euro aujourd'hui on le retrouve sur les postes regroupant les énergies, on a réussi à limiter la casse sur le reste mais la réalité c'est que sur les énergies et sur les carburants la hausse a atteint 1,5 millions d'euros. On l'a tamponné avec des gestes très rapides, et je remercie votre prédécesseur Aurélien qui a su limiter la hausse. On a réussi à économiser, ou du moins, moins dépenser 500 000€ sur cet effet d'augmentation.

Sur les contrats et prestations de services nous avons principalement le service cadre de vie pour 920 000€, en ce qui concerne le nettoyage et le ramassage des encombrants ainsi que le contrat de nettoyage des sanitaires. Les espaces verts pèsent pour 136 000€ il s'agit principalement de l'entretien des espaces verts, des espaces publics, du parking de la gare, de la citadelle et des débroussaillages principalement assurés par des sous-traitants et entre autres le CAT Véronique qui est très actif sur ce type de contrat.

Dans le même temps, les dépenses d'entretien et de maintenance évoluent et atteignent 829 000€ il s'agit des entretiens et réparations des bâtiments pour 133 000€, des réseaux pour 142 000€, des terrains pour 59 000€, des biens mobiliers pour 192 000€ et de la maintenance (des photocopieurs, des extincteurs, tout ce qui est lié à l'entretien courant) pour environ 200 000€. Enfin sur ce chapitre, grâce à une négociation au terme de notre contrat d'assurance nous avons réussi à économiser 26 600€.

Nous avons surtout une forte progression par rapport à 2021 de 250 000 € sur les dépenses fêtes et cérémonies, ce chiffre s'explique car en 2021 nous étions tous chez nous, donc il y a bien une augmentation mais par rapport à un référentiel qui lui avait descendu de façon drastique.

Sur le chapitre 12 des charges de personnel et les frais assimilés, ce chapitre représente aujourd'hui 53,08% des dépenses réelles de fonctionnement pour un total de 13 000 000€. C'est le premier poste de dépense d'une collectivité, ce qui est normal, une collectivité est avant tout au service de ses concitoyens et ce service ce sont des ressources humaines. Ce chapitre apparaît en progression de 5,76% principalement par rapport à 2021 et sur les sujets suivants :

- La mise en place de l'aide aux vacances à hauteur de 47 000€, il s'agit des chèques vacances et qui sont aujourd'hui un vrai succès au sein du personnel, c'est une volonté de l'équipe municipale.
- La revalorisation du régime indemnitaire de la police municipale qui a été votée en deux fois, le 1^{er} janvier 2022 et le 1^{er} juillet 2022.
- La revalorisation de certains emplois en fonction des modifications d'organisation au cours de l'année par rapport à des prises de poste, c'est ce qu'a pu expliquer le DGS

tout à l'heure, nous avons fourni un gros effort sur la formation et qui dit formation dit des progressions dans les carrières.

- Une augmentation des heures supplémentaires pour 45 000€. C'est le même effet que pour les festivités, quand elles ont repris, les heures supplémentaires qui sont surtout en soirée ont repris aussi. Et surtout il ne faut pas oublier que nous avons eu 24 bureaux de vote au lieu des 12 en 2021.

Sur le chapitre 65, les charges de gestion courante, ce chapitre s'établit à 3 100 000€ il est en hausse par rapport à 2021. Nous avons décidé avec le CCAS et Madame FOND-THURIAL que toutes les dépenses qui étaient liées au CCAS soit réattribuées au CCAS, dans la lecture du budget du CCAS c'est plus clair et dans l'écriture du budget municipal on ne voit plus apparaître ce jeu d'écriture qui fait des allers-retours.

Concernant les dépenses informatiques, nous avons sécurisé tous nos réseaux informatiques contre les cyber attaques, nous avons des fichiers avec des données sensibles et donc nous avons fait le choix de les héberger sur l'extérieur, sur des plateformes spécialisées et sécurisées. Avec ces hébergements et la mise en place des logiciels inhérents on a une dépense supplémentaire de 82 000€ mais toutes nos bases de données sont sécurisées.

Sur les associations on est resté constant. La contribution au service incendie est constante mais progresse régulièrement.

Sur les admissions en non-valeurs, on a subi l'effet covid, elles ont atteint 64 900€ en hausse de 35%. Ce phénomène a aussi été constaté sur les autres collectivités.

Pour finir le chapitre 66 qui concerne les charges financières, donc les intérêts des emprunts, on est à 688 000€ soit une baisse de 9,48% par rapport à 2021.

La section de fonctionnement 2022 affiche un excédent de gestion de 3 700 000€, si on prend la reprise des résultats qui s'établissait à 345 259, et je rends grâce à Monsieur VINCENT, on s'établit à 4 058 542€.

Sur la section d'investissement nous avons des recettes à 8 918 574. Sur les dotations de fonds divers ce chapitre d'un montant de 4 300 000€ intègre les excédents de fonctionnement capitalisés pour 3 200 000€ et la taxe d'aménagement à 225 000€, sur cette taxe on a une progression qui est régulière sur la commune.

En ce qui concerne le fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) il s'établit à 864 000€ ce qui est en adéquation avec celui réalisé en 2021. Je pense qu'en 2023 il faut s'attendre à un saut du FCTVA au regard de tous les investissements qui sont réalisés.

Les subventions d'investissement, c'est notre capacité à investir, elles représentent au total 2 300 000€ pour 2022. Ce montant est en léger recul de 121 000€.

Les principales subventions perçues financent les aménagements de la place Léon Jouhaux au quartier des Escanaux (808 000€), le stade Léo Lagrange (239 000€), les aménagements du Bourg-Neuf (186 000€), les études pour la passerelle Maya (168 000€), le réaménagement de

l'avenue Paul Langevin (211 000€), la réfection de l'église (97 000€) et enfin la rénovation énergétique de nos bâtiments publics 83 000€).

Sur les emprunts et dettes assimilées, la Ville a limité son endettement nouveau à hauteur de 1 M€, contre 3 M€ en 2021. Avec les recettes d'ordre d'un montant de 1 293 531,43 € dont les dotations aux amortissements pour 1 162 445,91 €, les recettes d'investissement de l'exercice sont d'un montant total de 8 918 574,77 €.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les dépenses réelles d'investissement de l'exercice représentent 8 018 061,03 €.

Les dépenses d'équipement sont de l'ordre de 4 500 000€ et représentent 56,6% des dépenses réelles de fonctionnement.

En investissement nous retrouvons l'école Célestin-Freinet pour 792 000€, la salle de la Pyramide pour 38900€, L'acquisition de parcelles terrains (Allée des Cèdres et Impasse de l'Hermitage) pour 320 000€, l'éclairage public pour 281 000€, les travaux pour le quartier des Estouzilles pour 205 000€, la mobilité douce pour 185 000€, les Aires de jeux (Desnos, Iris, Pagnol...) pour 168 000€, es opérations d'amélioration de l'Habitat (OPAH-RU) pour 136 000€, l'avenue Paul Langevin pour 109 000€, l'entretien des réseaux et de la voirie pour 109 000€, le Boulodrome du centre-ville pour 90 000€, les écrans numérique interactifs (ENI) dans les écoles pour 90 000€.

Sur le chapitre 16, les emprunts et dettes assimilées ce chapitre correspond au remboursement en capital de la dette pour un total de 3 482 352,99 €. Avec les dépenses d'ordre d'un montant de 341 202,41 €, les dépenses d'investissement totales de l'exercice s'élèvent à 8 359 263,44 €.

L'encours de la dette et les épargnes pour 2022. L'encours de dette au 31 décembre 2022 s'établit à 21,7 M€ contre 24,2 M€ en 2021, soit un désendettement de 2,5 M€ sur l'exercice 2022. On continue de désendetter la commune malgré les investissements que nous engageons. L'épargne brute, l'autofinancement s'établit hors cessions à 4 100 000€ en 2022 contre 3 900 000€ en 2021 pour un taux d'épargne brute de 11,4%.

Le ratio de solvabilité, comme j'ai pu le dire tout à l'heure à Monsieur VINCENT, est au 31 décembre 2022 de 5,3ans. Cet indicateur est exprimé en nombre d'années, il signifie que la Ville pourrait se désendetter en 5 ans et 3 mois si elle affectait l'intégralité de son épargne brute au remboursement de sa dette. Les analystes estiment que ce ratio ne doit pas être supérieur à 10/12 ans, nous sommes largement en dessous.

Sur le taux d'endettement, (encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement) atteint 77,5% en 2022 contre 94,6 % en 2021. Si le ratio s'établit à 100 %, cela signifie qu'il faut une année de recettes de fonctionnement pour rembourser le stock de dette. Rapporté à la population INSEE de la commune (18 449), le taux d'endettement par habitant s'élève à 1 176 €, en 2008 il était à 1700€ par habitant, contre une moyenne nationale de 1 034 € par habitant, donc nous sommes 142€ supérieur sachant que nous sommes dans une ville avec une importante centralité.

Le compte administratif il faut retenir trois chiffres, le taux de solvabilité à 5,3 ans, le taux d'endettement qui s'établit à 77,5% et un autofinancement aujourd'hui à 4 millions d'euros.

Je m'excuse, ça fait beaucoup de chiffres.

Monsieur POMMIER pour Rassemblons Bagnols.

Alain POMMIER : Monsieur le Maire pas de questions directes, mais quelques commentaires en revenant sur les grands chiffres que vous venez d'évoquer, à la lecture du compte administratif 2022 dans la rubrique recette de fonctionnement qui s'établit pour un montant de 28 millions d'euros il apparaît que celle-ci enregistre une hausse de 10,26% par rapport à 2021. En s'y penchant en regardant d'un peu plus près on constate que 90% de ce montant à savoir 25,5 millions d'euros sont constitués par des impôts taxes dotation et participation le tout en hausse de 6,50 %. Alors dans ces 25,5 millions d'euros les deux gros contributeurs sont effectivement les impôts directs locaux à hauteur de 12,4 millions d'euros et un peu plus de 6 millions en dotation globale de fonctionnement donc on s'aperçoit que le budget de la commune est principalement bâti sur des aides de l'État une fiscalité locale supportée, je le dis à chaque fois par une petite minorité de la population, qui participe au bon fonctionnement de l'ensemble des services de la collectivité, mais ça c'est la solidarité communale.

En dépense de fonctionnement réel et pour un montant de 23,4 millions d'euros je note une hausse de celle-ci à hauteur de 8% par rapport à l'année 2021 que vous nous expliquez par la forte hausse de l'inflation subie suite à la guerre en Ukraine. Dans la section investissement je note aussi une baisse de subventions d'investissement 2,3 millions d'euros peut-être une explication là-dessus.

Pour ce qui concerne le fond de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée qu'on appelle FCTVA je voudrais savoir quel est le taux forfaitaire à appliquer.

Je note aussi, mais cela intéressera la majorité des Bagnolais que les amendes de police sont très fortes hausse 183 600 € soit plus 80,9% par rapport à 2021 alors gageons qu'avec la mise en place de la vidéo-verbalisation et sa redoutable semble-t-il efficacité cette hausse sera largement supérieure l'année prochaine.

Enfin et pour terminer puisque vous avez terminé là-dessus je note avec une réelle satisfaction que le taux d'endettement par habitant s'élève aujourd'hui à 1176 euros on partait de loin et se rapproche de la moyenne nationale à savoir 1034 euros et je rappelle que toutefois que ce calcul ne tient pas compte de la réalité, mais ça c'est vrai pour toutes les communes de France qu'elles soient riches ou pauvres, la réalité de la composition de la population locale à savoir que aujourd'hui à Bagnols près de 40% des foyers fiscaux sont imposables le calcul de la dette rapporté aux personnes soumis à l'imposition alors deviendrait beaucoup plus important.

Jean-Yves CHAPELET : Je sais que derrière il n'y a pas d'arrière-pensée je vous connais. Les amendes de police donc je vais le redire n'ont rien à voir avec les procès-verbaux qui peuvent être établis sur le territoire, qui n'a rien à voir avec la vidéo-verbalisation. Au niveau de l'État il y a une formule de calcul qui prend en compte toutes les sommes des amendes reçues sur un territoire. On pourrait mettre 10 fois plus de PV on toucherait pas plus d'argent c'est

quelque chose alors par contre avec une obligation cette chiffre a une particularité c'est qu'il est remis dans le pot commun de l'investissement et il doit servir aux aménagements routier donc c'est globalisé on pourrait mettre autant de PV qu'on veut ça ne changerait pas ce chiffre.

Sur le FCTVA c'est 16,404% donc ça c'est le taux de l'État, c'est en fonction de ce qu'on réalise, il y a un an de décalage c'est ce que je disais tout à l'heure.

Pour le groupe Alliance Citoyenne ?

Thierry VINCENT : Vous vous attendiez sûrement à ce que je fasse une remarque identique à celle que j'ai eu l'occasion de faire les années passées c'est-à-dire qu'en dépit d'une avancée notamment notable, c'était quand même quelque chose qui était facile à faire quand on part de 1700€ pour arriver à 1176€ mais bon on reste un petit peu au-dessus de la moyenne de la strate, c'est le bémol, il y a une marge de progression et ce serait bien que l'on continue dans la même direction.

Jean-Yves CHAPELET : Alors deux choses, je pense que pour les plus anciens, Monsieur MASSE, Monsieur REY, Madame GRAZIANO qui étaient là, facile à faire je ne suis pas d'accord. Les deux premiers mandats, quand vous trouvez un trou de 897 300€ et que le préfet vous fait faire des oraux chez lui, avec toutes les personnes de la DGFIP et que les banques vous regardent c'était croyez-moi tout sauf facile à faire. J'ai passé des jours, des soirées, des nuits à ne pas dormir. On a eu des banques qui nous ont fait confiance, des préfets qui nous ont suivis à l'époque, la DGFIP qui nous a fait confiance. Je peux tout entendre, mais ne me dites pas que c'était facile à faire.

Thierry VINCENT : C'est une expression. Vous pouviez difficilement faire plus mal.

Jean-Yves CHAPELET : Encore une fois quand on est constructif dans les commissions on peut rattraper des erreurs. Sur le taux d'endettement d'une ville moyenne il faut faire très attention car toutes les communes d'une même strate sont mélangées, que ce soit à Brest en Bretagne, à Strasbourg en Alsace, il n'y a aucune commune qui se ressemble. Lorsque l'on regarde de plus près, une commune de 20 000 habitants en région parisienne n'a rien à voir avec notre façon de faire.

Concernant la caisse des écoles, on a une recette qui s'établit la recette qui s'établissent à 140 531€ c'est un petit budget, il s'agit principalement de la subvention de la ville de Bagnols et surtout de l'État au titre du programme de réussite éducative (PRE) pour 85 000€.

Donc on a des recettes d'investissement qui sont aujourd'hui de 231€. Les dépenses s'établissent à 134 074€ il s'agit principalement des charges à caractère général (les salaires etc) et sont dédiées principalement aux prestations inhérentes de ce budget. A noter le remboursement des frais supportés par le budget principal pour un montant de 120 106€ qui se retrouve au chapitre 12 dans les recettes de l'autre côté.

Vous avez des interventions sur ce budget de la caisse des écoles ?

Concernant la zone d'activité du Berret qui s'établit en recettes à 182 350,44€ et en dépenses à 182 350,44 donc aujourd'hui sur ce budget le compte administratif 2022 n'a pas bougé, il a toujours un déficit tant qu'on n'aura pas vendu tous les lots, qui s'établit à 91 175€.

Concernant le compte administratif du budget annexe du syndicat Bagnols Lussan il s'établit à 0 en recettes et à 0 en dépenses et qui s'établit à 0 en déficit et à 0 en excédent.

Il y a-t-il des questions sur ces derniers budgets ? Je quitte la salle et laisse le vote à Madame FOND-THURIAL.

(Jean-Yves CHAPELET, Maire, quitte la salle du conseil)

Michèle FOND-THURIAL : Merci Monsieur le Maire pour cette présentation des différents budgets que nous allons soumettre au vote. Nous allons voter budget par budget.

Le premier il s'agit d'approuver le compte administratif 2022 du budget principal est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 24

Abstentions : 6 (A. **POMMIER**, P. **BORDES** procuration à A. **POMMIER**, B. **NASS**, L. **MARQUES ROUX**, J-L. **MORELLI**, J. **JACKEL**)

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (J-Y. **CHAPELET**)

Il est adopté à l'unanimité je vous remercie.

Le deuxième budget à voter c'est le compte administratif du budget annexe de la caisse des écoles, donc des votes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 29

Abstentions : 1 (J. **JACKEL**)

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (J-Y. **CHAPELET**)

Je vous remercie.

Troisième vote, le compte administratif 2022 du budget annexe de la zone du Berret. Des votes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 29

Abstentions : 1 (J. **JACKEL**)

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (J-Y. **CHAPELET**)

Je vous remercie.

Enfin le compte administratif 2022 du budget annexe du syndicat Bagnols Lussan. Des votes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 29

Abstentions : 1 (J.**JACKEL**)

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (J-Y. **CHAPELET**)

Le budget est adopté à l'unanimité je vous remercie.

Question n° : 12

Rapporteur : Jean-Yves CHAPELET

Objet : Affectation du résultat 2022 du budget principal et des budgets annexes

En application des instructions comptables M14 et M49, il appartient au Conseil municipal d'affecter l'excédent de la section d'exploitation constaté au dernier Compte administratif.

L'affectation vise à réaliser effectivement l'autofinancement prévu, en inscrivant en réserves le montant nécessaire à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement.

Jean-Yves CHAPELET : Si vous le permettez pour l'affectation des résultats qui est une présentation administrative je vais laisser Monsieur VIGNERON présenter.

Vincent VIGNERON : Merci Monsieur le Maire donc effectivement une délibération purement technique, une fois qu'on a arrêté les résultats du compte administratif il convient de les affecter, afin de couvrir les déficits d'investissement. Donc on va commencer par le budget principal pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs le résultat cumulé de l'exercice est en déficit à hauteur de moins 1 824 708,15€ avec la prise en compte des restes à réaliser qui s'établissent à 1 813 518, 63€ en recette et en dépense pour la somme de 3 688 205,51€. Le besoin de financement global de la section d'investissement ressort donc à 3 699 395,03 euros. Compte tenu des résultats reportés, c'est-à-dire un excédent à hauteur de 345 259,34 en 2021, le résultat cumulé de fonctionnement fin 2022 présente un excédent de 4 058 542, 22€. Vous le savez donc cet excédent de fonctionnement il doit être affecté en priorité donc à l'apurement du déficit antérieur reporté, ensuite à la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement et en fonction du solde éventuel (et selon la décision de l'assemblée) en excédent de fonctionnement reporté ou bien en une dotation complémentaire en réserve à la section d'investissement.

Enfin il est rappelé par délibérations numéro 2022-11-140 du 16 novembre 2022 il a été décidé de procéder à l'apurement du compte 1069 sur 10 ans c'est-à-dire la hauteur de 38 039,94€ par an dès 2023, il s'agit d'une opération non budgétaire qui consiste ainsi à minorer la reprise du résultat d'investissement en 001 de cette somme. Par conséquent pour 2023 la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement reporté est en négative, celui-ci se trouve donc augmenté de cette somme de 38 039,94.

Donc il vous est proposé d'affecter les résultats 2022 de la manière suivante :

- au déficit de la section d'investissement au compte 1068 pour la somme de 3 699 395,03 €
- en excédent reporté à la section de fonctionnement en nature 002 pour la somme de 359 147,19 €.

Pour le budget annexe de la caisse des écoles donc pour la section de fonctionnement et après reprise des résultats antérieurs le résultat cumulé de l'exercice apparaît en excédent à hauteur

de 2815,33€ il n'y a pas de reste à réaliser en 2022. Compte tenu des résultats reportés c'est-à-dire un excédent à hauteur de 10 297,64€ en 2021, le résultat cumulé de fonctionnement à la fin 2022 présente un excédent de 16 522,84 €. Il vous est proposé de reprendre :

- en excédent d'investissement de 2 815,33 € en nature 001
- en excédent de fonctionnement de 16 522,84 € en nature 002

Concernant le budget annexe de la zone du Berret il apparaît donc pour sa section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs en déficit à hauteur de 91 175,22€. Il n'y a pas de restes à réaliser en dépense d'investissement. Compte tenu des résultats reportés d'un solde de gestion 2022 à 0, donc le résultat cumulé de fonctionnement fin 2022 présente un solde nul. Il vous est donc proposé de reprendre les résultats 2022 en déficit reporté à la section d'investissement nature 001 pour 91 175,22€.

Concernant le syndicat Bagnols Lussan, étant donné que ce budget ne présente aucune écriture, aucune reprise n'est à constater.

Jean-Yves CHAPELET : Merci. Pour l'affectation des résultats pour le budget principal, il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Budget principal - Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 25

Abstentions : 6 (A. **POMMIER**, P. **BORDES** procuration à A. **POMMIER**, B. **NASS**, L. **MARQUES ROUX**, J-L. **MORELLI**, J. **JACKEL**)

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Pour la caisse des écoles, des votes contre ? Des abstentions ?

Budget annexe Caisse des écoles - Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 30

Abstentions : 1 (J.**JACKEL**)

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Concernant l'affectation des résultats pour le budget annexe de la zone du Berret, des votes contre ? Des abstentions ?

Budget annexe Zone de Berret - Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 30

Abstentions : 1 (J.**JACKEL**)

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Pour le dernier budget, Bagnols-Lussan avec une affectation des résultats à 0, y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Budget annexe Syndicat Bagnols-Lussan - Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 30

Abstentions : 1 (J.JACKEL)

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Nous venons de finir le budget 2022. Nous avons terminé des budgets beaucoup plus compliqués que celui-là.

Question n° : 13

Rapporteur : Jean-Yves CHAPELET

Objet : **A - Budget supplémentaire – Décision modificative n°1 du Budget Principal (DM n° 01/2023)**

Le budget supplémentaire (BS) a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires et les restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent.

Le présent Budget Supplémentaire du Budget Principal comprend :

- **La reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser (RAR)**

Conformément à l'affectation des résultats délibérée à la séance du 14 juin 2023, il est proposé d'inscrire au BS :

- En recettes d'investissement, la somme de 3 699 395,03 € en excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) pour le financement du déséquilibre de la section d'investissement ainsi que les RAR d'un montant de 1 813 518,63 € ;
- En dépenses d'investissement, la somme de 1 862 748,09 € correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001) ainsi que les RAR d'un montant total de 3 688 205,51 € ;
- En recettes de fonctionnement, la somme de 359 147,19 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (chapitre 002).

Hors gestion de la dette, cet excédent de financement complété des recettes nouvelles, permet la couverture des dépenses supplémentaires de la Ville.

- **Des modifications par rapport aux prévisions du BP 2023** voté en janvier 2023

- La section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour un total de 623 444,19 €. Elles évoluent particulièrement sur les chapitres suivants :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : + 464 329,19 €. Cela concerne principalement l'ajout de crédits pour permettre :
 - Le programme des festivités pour le restant de l'année (277,8 K€),
 - L'acquisition de matériel pour la Direction de la Propreté et de la Tranquillité Publique (24 K€),
 - Ajuster les crédits liés à la communication (65 K€),

- Développer les actions en faveur de l'éducation (classes découvertes (26 K€), kits écoles (13 K€) et dispositif école buissonnière (5,9 K€),
 - La location de véhicules pour différents services (40 K€),
 - La sécurisation des filins ariens (8 K€),
 - Divers ajustements de crédits nécessaires au fonctionnement des services (16,5 K€).
- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : + 10 K€
Ce poste intègre principalement l'ajustement de crédits pour l'hébergement du futur nouveau site internet (8 K€).
 - Chapitre 67 « Dépenses exceptionnelles » : 136 K€
Cette inscription budgétaire permettra le paiement des indemnités d'éviction délibérées au cours du conseil municipal du 14 juin 2023. Cette dépense est financée par une diminution des dépenses imprévues (022) pour le même montant.

Hors reprise du résultat (359 147,19 € au chapitre 002), les recettes de fonctionnement sont proposées pour un total de + 264 297 €.

Les notifications définitives des dotations de l'Etat supérieures aux estimations du Budget Primitif 2023, entraînent une hausse de 122,9 K€.

Des produits liés aux droits d'entrée des spectacles de cet été sont également prévus à hauteur de 115 K€, de même qu'une subvention de 5,5 K€ pour le dispositif école buissonnière.

L'équilibre de cette section est assuré par un autofinancement à hauteur de 149 115,00 €.

■ La section d'investissement

Hors reprise des résultats, des RAR, des ajustements sont proposés en dépenses d'investissement pour un montant de 1 991,7 K€ et concernent :

Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » (80,1 K€) : cette rallonge concerne l'inscriptions de crédits pour la refonte du site internet (42 K€) ou encore des frais d'études (piscine, services techniques : 38,1 K€),

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » (1 911,6 K€) : ces dépenses concernent :

- L'acquisition et la démolition du site de l'ex-EHPAD pour 1 030 K€ financées par une recette équivalente (revente du terrain (600 K€) et subvention du fond friche (430 K€),
- L'opération liée au Projet Urbain Partenarial (PUP) « ALDI » pour un 518,6 K€, financée par une recette de ce partenaire à hauteur de 373,8 K€,

- L'opération d'harmonisation des terrasses de la Place Bertin Boissin (180 K€)
- Des petits travaux de voirie (40 K€),
- La réfection des sanitaires des services techniques (75 K€),

Pour finir, les recettes d'investissement font l'objet d'une proposition d'inscription à hauteur de 2 029,7 K€ (hors 1068 pour 3 699 395,03 €).

Hormis les recettes citées précédemment, il s'agit principalement de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement (149,1 K€), du fonds mobilité 2022 accordé par la Communauté d'Agglomération (221 K€) ou encore l'inscription des subventions liées aux travaux pour La Pyramide en fonction des décaissements prévisionnels pour 2023 (253,3 K€).

Jean-Yves CHAPELET : Si vous êtes d'accord et je vais la mettre au débat, le conseil municipal m'autorisera après avoir délibéré, à adopter le budget supplémentaire 2023 toute section confondue pour la somme de 8 166 072, 85€ en recettes et en dépenses.

Y a-t-il des questions ? Donc je mets cette décision modificative n°1 du budget supplémentaire au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 6 abstentions.

Donc cette question est adoptée à l'unanimité je vous remercie

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 25

Abstentions : 6 (A. **POMMIER**, P. **BORDES** procuration à A. POMMIER, B. **NASS**, L. **MARQUES ROUX**, J-L. **MORELLI**, J. **JACKEL**)

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Question n° : 14

Rapporteur : Jean-Yves CHAPELET

Objet : B - Budget supplémentaire – Décision modificative n°1 du Budget annexe de la Caisse des Ecoles (DM n° 01/2023)

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le Budget Supplémentaire (BS) du Budget Annexe de la Caisse des Ecoles.

Vincent VIGNERON : Le présent Budget Supplémentaire (BS) du Budget Annexe de la Caisse des Ecoles comprend la reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser (RAR) Conformément à l'affectation des résultats délibérée à la séance du 14 juin 2023, il est proposé d'inscrire au BS :

- En recettes d'investissement, la somme de 2 815,33 € correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001.
- En recettes de fonctionnement, la somme de 16 522,84 € en excédent reporté à la section de fonctionnement

Sont également proposés des modifications par rapport aux prévisions du BP 2022 afin de financer un supplément de crédits en fonctionnement pour 16 522,84 € et en investissement pour 2 815,33 €.

Jean-Yves CHAPELET : Merci, y -a-t-il des interventions ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

La question est adoptée à l'unanimité je vous remercie.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 30

Abstentions : 1 (J.JACKEL)

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Question n° : 15

Rapporteur : Jean-Yves CHAPELET

Objet : C - Budget supplémentaire – Décision modificative n°1 du Budget annexe de la Zone du Berret (DM n° 01/2023)

Comme pour le Budget Principal et la Caisse des Ecoles, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le Budget Supplémentaire (BS) du Budget Annexe de la Zone de Berret.

Vincent VIGNERON : Exercice similaire, il vous est proposé de reprendre les résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser en dépenses d'investissement, la somme de 91 175,22 € correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 et d'y apporter des modifications par rapport aux prévisions du BP 2023 afin de porter les recettes de fonctionnement (ventes de terrains) à un montant total après BS de 151 175,22 €. Et d'inscrire des écritures d'ordre sur les chapitres 040 et 042 pour 91 175,22 €.

Jean-Yves CHAPELET : Merci, y a-t-il des interventions ? Je la mets au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 30

Abstentions : 1 (J.JACKEL)

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Question n° : 16

Rapporteur : Michèle FOND-THURIAL

Objet : **Modification du tableau des effectifs**

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel municipal pour tenir compte de la modification suivante :

Suppression	Création	Observations
1 poste de directeur de police municipale à temps complet		Non recrutement et nomination d'un attaché sur le poste de responsable de la direction DTPP
2 postes de rédacteur principal 1 ^{ère} classe à temps complet		Mutation interne d'un agent et recrutement d'un agent administratif déjà effectué Nomination par promotion interne au grade d'attaché
1 poste de technicien à temps complet		Départ à la retraite et remplacement par mutation externe d'un adjoint d'animation au service des Sports et Vie Associative déjà effectué
1 poste d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à temps complet	1 poste d'adjoint technique à temps complet	Départ par mutation et remplacement par recrutement d'un adjoint technique
1 poste d'adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe à temps complet		Départ à la retraite
1 poste d'adjoint d'animation à temps complet		Recrutement par mutation d'un adjoint technique au lieu d'un agent titulaire du grade d'adjoint d'animation à temps complet au service Prévention et médiation
2 postes d'ASEM principal 1 ^{ère} classe à temps complet		Fermeture d'une classe et départ à la retraite Nomination par promotion interne au grade d'agent de maîtrise
1 poste d'ASEM principal 2 ^{ème} classe à temps complet		Nomination par promotion interne au grade d'agent de maîtrise
3 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet	3 postes d'adjoint technique à temps complet	Départ à la retraite d'un agent au service Administration-Gestion du site Interface Agglo , d'un agent au service Voirie réseaux divers, Manifestations publiques, Environnement et d'un agent au service Sports et vie associative
4 postes d'adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à temps complet	4 postes d'adjoint techniques à temps complet	1 Départ à la retraite 3 Nominations par promotion interne au grade d'agent de maîtrise

2 postes d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	2 postes d'adjoint techniques à temps complet	Départ à la retraite Nomination par promotion interne au grade d'agent de maîtrise
2 postes d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps non complet à 28h hebdomadaires		Départ à la retraite
1 poste d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps non complet à 32h hebdomadaires		Nomination par promotion interne au grade d'agent de maîtrise
1 poste d'adjoint technique à temps complet		Départ en retraite

Question présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 31 mai 2023,

Jean-Yves CHAPELET : Merci, y a-t-il des interventions pour Rassemblons Bagnols, pour Alliance citoyenne ? Donc je la mets au vote.

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 31

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Question n° : 17

Rapporteur : Michèle FOND-THURIAL

Objet : **Contrats d'apprentissage - rentrée 2023**

La ville de Bagnols-sur-Cèze souhaite accueillir 11 jeunes en contrat d'apprentissage à la rentrée 2023.

Ces contrats tripartites (employeur, salarié, centre de formation d'apprentis) de droit privé permettent une formation en alternance.

La rémunération des apprentis dépend de leur âge et du diplôme qu'ils préparent.

En contrepartie des recrutements, l'État exonère l'employeur d'une partie des charges salariales.

Il est proposé pour la rentrée scolaire 2023 les apprentissages suivants :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé
Education	2	CAP AEPE
Voirie Réseaux et Environnement	1	CAPA ou BP Jardinier Paysagiste
Voirie Réseaux et Environnement	1	BAC PRO Travaux publics
Informatique	1	BTS Système Informatique aux Organisations
Ressources Humaines	1	Titre Pro secrétaire assistante
Ressources Humaines	1	Titre Pro Assistante RH
Service à la population	1	Titre Pro Secrétaire assistante
Communication	1	1 BTS ou 1 licence Webmaster ou communication numérique
Aménagement Urbain	1	Master 2 Droit des Collectivités Territoriales ou Droit Public
Commande Publique	1	Master 2 Droit des Collectivités Territoriales ou Droit Public

Avis favorable du Comité Social Territorial en date du 6 juin 2023.

Question présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 31 mai 2023.

Jean-Yves CHAPELET : Y a-t-il des interventions ?

Bernard NAS : Juste une petite question par rapport aux contrat d'apprentissage y a-t-il un pourcentage de pérennisation au niveau de la mairie une fois les années scolaires terminées ?

Jean-Yves CHAPELET : Alors je les reçois tous, il y a une réunion qui est sous l'égide de la Directrice des Ressources Humaines. Il faut le savoir que l'on est une des rares villes dans le Gard dans laquelle près de 150 apprentis sont passés à la Mairie, on fait figure d'exemple. Le discours que je tiens, c'est systématiquement le même « n'oubliez pas qu'en faisant votre apprentissage à la mairie vous serez embauché à la mairie », sinon on bloquerait le système de formation. 150 apprentis c'est une fierté surtout que l'on va du CAP, au BAC PRO jusqu'au Master 2. Après dans des exceptions, lorsqu'on a un poste qui se libère et que la personne qu'on a accompagnée convient on essaye. Mais c'est relativement rare, non pas parce que les jeunes qu'on reçoit ne sont pas valables mais parce qu'on bloquerait notre système de formation. Cela étant, les paysagistes notamment retrouvent facilement du travail. Mais dès le départ ils sont au courant, je ne leur laisse pas d'espoirs.

Alain POMMIER : On parle de contrats d'apprentissage ou d'alternance ?

Jean-Yves CHAPELET : On a les deux, apprentissage et alternance. D'autres questions ? Je vous remercie je mets cette question au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Cette question adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 31

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Question n° : 18

Rapporteur : Michèle FOND-THURIAL

Objet : **Création d'un emploi non permanent : contrat de projet**

Dans le cadre de la création d'un lieu dédié à la culture dénommé « La pyramide », dont la première étape est la création d'une salle de spectacle, la ville de Bagnols-sur-Cèze souhaite créer et recruter un emploi non permanent de chargé de projet « Régisseur Général Artistique » du lieu sous contrat de projet dont les missions principales seront l'animation du lieu, la conception et la mise en œuvre d'une programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire, à destination de tous les publics.

Le projet artistique et culturel comportera les éléments suivants :

- concertation de tous les acteurs de la vie artistique et culturelle locale,
- création, diffusion, coproduction, choix et accompagnement des associations et des compagnies,
- suivi des actions artistiques, éducatives et culturelles,
- recherche et impulsion d'une politique de partenariats,
- pilotage budgétaire de la structure en lien étroit avec le service « Actions culturelles et animations festives »,

Pour rappel :

Le contrat de projet est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée ; réception de chaque candidature ; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

Question présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 31 mai 2023,

Jean-Yves CHAPELET : Merci, y a-t-il des interventions, pour Rassemblons Bagnols ?

Alain POMMIER : Non pas de question, puisque toutes les questions que nous avons posées lors de la commission du 31 mai nous ont été répondues.

Jean-Yves CHAPELET : Pour Alliance Citoyenne ?

Thierry VINCENT : Ce n'est pas une question mais plutôt une observation, ça nous place dans un certain dilemme, puisque si d'un côté on comprend qu'il faut animer les lieux qui vont être créés mais on espère que cette personne aura les moyens d'effectuer son travail et des choses importantes sinon c'est embaucher quelqu'un pour rien. Il ne faut pas que ce soit un emploi où la personne ne pourra pas travailler.

Jean-Yves CHAPELET : Je vous donne rendez-vous au vote du budget 2024 et avec ce type de propos je pense que vous voterez le budget. Il y a la volonté et des actes. On se donne rendez-vous en décembre et on verra si les moyens financiers adéquats sont mis derrière.

Donc je le mets au vote.

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Cette question est adoptée à l'unanimité je vous remercie.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 31

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Question n° : 19

Rapporteur : Michèle FOND-THURIAL

Objet : **Convention entre le comité du Gard de la Ligue contre le cancer et la ville**

Jean-Yves CHAPELET : Alors avant de vous donner la parole, je veux avoir un petit mot pour le conseil municipal des jeunes et des enfants le CMJ, et remercier Madame BOISSEL qui est ici pour tout son travail. Le mandat des jeunes du conseil municipal s'est arrêté là. Ça a été un moment de vrai plaisir qu'on a eu pendant deux ans, je suis un papy en manque d'enfants donc moi j'ai adoré, je suis allé à quasiment tous les conseils et surtout sur cette action, les enfants s'étaient fortement engagés là-dessus. Vous le verrez dans la délibération que lira Madame FOND-THURIAL. Mais je voulais ici officiellement leur souhaiter bon vent à nos petits collègues, et surtout leur dire que leur travail, aujourd'hui les collègues que nous sommes, nous le reprenons et nous allons le mener à bien.

Michèle FOND-THURIAL : Je m'associe à ces compliments pour Madame BOISSEL et le conseil municipal des jeunes.

Le décret instaurant l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux est paru le 30 juin 2015 au Journal Officiel et s'applique depuis le 1er juillet 2015. Annoncé dans le cadre du Plan national de réduction du tabagisme, il a pour objectif de protéger les jeunes de l'entrée dans le tabagisme. La Ligue encourage et accompagne la création d'espaces extérieurs sans tabac autres que les aires de jeux en décernant un label aux villes qui s'engagent dans cette voie.

Lancé par la Ligue contre le cancer en 2012, le label « Espace sans tabac » a pour vocation de proposer, en partenariat avec les collectivités territoriales, la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac (aires de jeux, écoles, crèches, lieux de loisirs, espaces naturels, plages, etc.). C'est dans ce cadre que le comité du Gard de la ligue a pris contact avec la ville.

Le concept a été présenté aux enfants du CMEJ qui ont proposé que chaque parvis d'école soit doté d'une affiche « espace sans tabac », ainsi que l'esplanade de la salle des Eyrieux. Si nous en avons la possibilité (dans la mesure où c'est la Ligue qui fournit les panneaux) des panneaux seront aussi implantés dans les squares municipaux.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre le comité du Gard de la Ligue contre le cancer et la ville et de verser une subvention de 300€ au comité du Gard de la Ligue,

Question présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 31 mai 2023.

Jean-Yves CHAPELET : Merci, y a-t-il des interventions ? Donc je le mets au vote.

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Cette question est adoptée à l'unanimité. Madame BOISSEL je vous charge de le transmettre aux petits du conseil municipal qu'il y a eu une unanimité sur cette question.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 31

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Question n° : 20

Rapporteur : Christian SUAU

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive Automobile Rhône Cèze (A.S.A.R.C.)

L'association Sportive Automobile Rhône Cèze a organisé les 01 et 02 avril 2023, la 52^{ème} édition de la course de côte Bagnols/Sabran, épreuve comptant pour le Championnat de France de la Montagne. C'est la première épreuve de la saison sur un tracé mythique de 3,1 km, qui est composé de 13 courses. Le bilan positif de cette année est encourageant à la suite d'une édition 2022 compliquée marquée par de nombreux changements en interne. Des décisions fortes ont été prises en renouvelant une partie des équipes, en positionnant les spectateurs au cœur de la course, en diminuant le prix des entrées, en ajoutant des animations. Fabien Bourgeon s'impose dans la catégorie sport devant 5000 spectateurs. A noter la présence des deux dernières championnes de France Montagne, Morane Cat-Mackowiak et Lafosse Elodie. Cindy Gudet, cinq fois Championne de France, fini sur la 3^{ème} marche du classement au scratch.

L'association (l'A.S.A.R.C) sollicite la ville afin d'obtenir une aide financière pour l'organisation de son événement. La ville qui entend soutenir la pratique et l'animation sportive propose d'attribuer une subvention de 2 500 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'« Association Sportive Automobile Rhône Cèze » (A.S.A.R.C.).

Jean-Yves CHAPELET : Juste pour vous dire, qu'après des périodes un peu compliquées, nous les avons soutenu, nous avons été présent. Cette année ils présentent un super bilan vraiment 5 000 personnes c'est une réussite sportive. On va partir sur l'édition 2024 en espérant qu'elle se passe aussi bien que celle de 2023.

Des interventions ? Donc je le mets au vote. Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 31

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Question n° : 21

Rapporteur : Christian SUAU

Objet : **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Dynamic Danse Sportive »**

L'Association « Dynamic Danse Sportive » a organisé le samedi 08 avril 2023, le Trophée des Garrigues au complexe des Eyrieux. C'est un événement incontournable du sport bagnolais.

Cette année, 100 couples de tous âges se sont affrontés sur le parquet, mis en place spécialement pour cette manifestation. L'après-midi a débuté par la compétition nationale classique. A partir de 20h30, l'Ultimate Urban Latine Battle a permis aux danseurs (43 couples) de présenter une chorégraphie avec tenue non imposée sous forme de duel avec élimination directe. En parallèle, une compétition Solo team a accueilli les groupes suivant leur classe d'âge sur un thème de leur choix.

Le public a pu voter via une application internet pour élire leur équipe favorite. Les concurrents ont été notés par un jury composé de personnalités ayant participé à l'émission Danse avec les stars (Candice Pascal, Anthony Colette, Grégoire et Alizée Lyonnet). A noter, la participation du deuxième meilleur couple français en activité composé de Mihaela Antonova et Nino Mosa.

Les efforts réalisés par l'association pour maintenir et assurer cette manifestation, confortent la place de niveau national, et confirme cette association comme étant une référence sportive. L'association « Dynamic Danse Sportive » sollicite une aide financière de la commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Dynamic Danse Sportive ».

-

Jean-Yves CHAPELET : Merci, y a-t-il des interventions ? Donc je le mets au vote.

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 31

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Question n° : 22

Rapporteur : Christian SUAU

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Judo Taïso Club Bagnolais »

L'association « Judo Taïso Club Bagnolais » a obtenu d'excellents résultats sportifs depuis le dernier exercice :

- au niveau clubs, 28 podiums ont été remportés (somme des 1ers, 2èmes et 3èmes places),
- au Championnat du Gard, les judokas Bagnolais ont obtenu 9 podiums et une première place en Kata,
- au Championnat de France, Julia s'est hissée jusqu'en 8^{ème} de finale sur 58 combattantes.

Le Judo Taïso Club véhicule l'image de la ville à travers son activité, dans les différentes régions de France.

Cependant, ces diverses compétitions occasionnent des frais non négligeables (déplacements, hébergements, restauration) que le club ne peut supporter seul (le dojo n'est pas municipal). Il sollicite la commune afin de pouvoir bénéficier d'une subvention exceptionnelle.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association « Judo Taïso Club Bagnolais ».

Question présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 31 mai 2023.

Jean-Yves CHAPELET : Merci, y a-t-il des interventions ? Donc je le mets au vote.

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 31

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Question n° : 23

Rapporteur : Jean-Yves CHAPELET

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Football Club Bagnols Pont »

La ville de Bagnols-sur-Cèze souhaite apporter son aide aux associations locales afin d'encourager la pratique et l'animation sportive.

Pour ce faire, elle met à disposition des associations ses infrastructures mais également des moyens financiers sous forme de subventions destinées à soutenir des projets concourant à l'intérêt général.

Le Football Club Bagnols Pont - FCBP prépare la saison 2023-2024 et souhaite présenter un dossier solide à la Direction Nationale du Contrôle de Gestion (DNCG) afin de défendre son projet sportif.

Pour ce faire, il sollicite une subvention exceptionnelle de 15 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la demande de l'association FCBP,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'association FCBP pour l'exercice 2023.

Question présentée à la commission des Affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive et à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 31 mai 2023.

Je précise mais je pense que cela a été fait lors de la commission que c'est une avance de subvention qui sera retirée du montant de la subvention pour l'année 2024.

Des interventions pour Rassemblons Bagnols ?

Alain POMMIER : Vous me chagrinez Monsieur le Maire parce que vous répondez déjà en partie à ma question, en effet si je reprends le libellé de la question numéro 23 tel que présentée il est indiqué que la somme de 15000 euros correspond à une subvention exceptionnelle de nature à permettre à l'association Football Club de Bagnols Pont de présenter je cite « un budget solide devant la DNCG sachant que le club en question connaît d'importants difficultés de trésorerie » alors je rappelle qu'en commission le 31 mai il nous a été présenté ladite subvention de 15000 euros sous la forme d'une avance sur la prochaine subvention annuelle versée début 2024 et là vous avez répondu à ma question.

J'en profite pour vous rappeler que la subvention annuelle d'un montant de 70 000 euros était conditionnée au maintien de l'équipe première en National 3 du groupe Occitanie ce qui ne

sera pas le cas pour la saison prochaine ma question est de savoir si tout d'abord, la somme de 15000 euros sera dédiée de la subvention 2024 là vous avez répondu et quel sera le montant de cette prochaine subvention ?

Jean-Yves CHAPELET : Je rappelle et vous avez bien fait de le rappeler ce montant est subordonné à la non-décente. Là on commence des discussions avec le club sur son projet sportif, et je pense que leur projet sportif doit évoluer, aussi sur son financement et surtout sur sa politique sportive entre autres sur les équipes féminines, sur le recrutement des petits et puis surtout les entraîneurs les bénévoles. Donc là je ne vais pas vous donner le montant mais vous l'avez fort bien dit c'est un club qui est en difficulté aujourd'hui mais plutôt en difficulté de gouvernance. Tous les jours suffit sa peine voilà, on y va tranquillement, on essaye de les aider, de les porter et de de trouver des solutions avec eux. Le montant de la subvention on verra au moment de l'établissement du budget.

Alain POMMIER : Sachez que lors du vote de la prochaine subvention donc 2024, nous insisterons quand même sur l'engagement du club à mener des actions notamment contre les violences sexistes et l'homophobie puisque c'est une problématique qui touche particulièrement le football.

Jean-Yves CHAPELET : C'est en effet la discussion que nous avons engagée avec eux.

Pour Alliance Citoyenne des interventions ? Donc je le mets au vote.

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Oui Monsieur WIRY.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 30

Abstentions : 1 (O.WIRY)

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Question n° : 24

Rapporteur : Jean-Yves CHAPELET

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Tennis Club des Roquettes »

Dans le cadre du Projet Educatif de territoire, la ville de Bagnols-sur-Cèze soutient les initiatives locales pour des projets innovants dans le domaine culturel, artistique ou sportif, en complément des apprentissages scolaires.

La convention entre la ville de Bagnols-sur-Cèze et l'association Tennis Club des Roquettes de septembre 2022 stipulait notamment que cette association était amenée à travailler avec les associations locales, les établissements scolaires et de nombreux acteurs de territoire pour développer des partenariats au profit de la réussite des enfants et des jeunes du territoire.

Afin de respecter cet engagement, l'association va commencer cet été 2023 à accueillir des jeunes pour la découverte des sports de raquettes, en partenariat avec les acteurs locaux qui œuvrent auprès des jeunes Bagnolais.

La construction des terrains de Padel sera un atout considérable permettant d'ouvrir les champs d'activités et de découverte.

Pour aider l'association à finaliser son projet de mise en place de terrains de Padel, lui permettant ainsi de développer d'avantage la diversité des pratiques auprès des bagnolais,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à l'association « Tennis Club des Roquettes » pour la mise en place de leurs activités.

Alors ce qui n'est pas dans la présentation je le précise mais je pense que ça vous a déjà été précisé. Je voulais remercier le groupe GPU, qui vous a été présenté tout à l'heure dans le rapport d'activité, si ce dossier arrive à maturité et à terme je pense que le groupe GPU y est pour beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Donc je le mets au vote. Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Cette question est adoptée à l'unanimité, merci pour eux.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 31

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Question n° : 25

Rapporteur : Christine MUCCIO

Objet : Modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Péricolaires

En séance du 11 janvier 2023, le conseil municipal a pris la délibération n° 2023-01-29 ayant pour objectif de mettre à jour le règlement intérieur concernant l'accueil des enfants lors des temps périscolaires, notamment en ce qui concerne les tarifs de restauration.

Pour rappel, les Accueils de Loisirs Péricolaires sont organisés par la ville dans chaque établissement scolaire du 1^{er} degré. Le fonctionnement de ces temps répond aux objectifs du Projet Educatif de Territoire, favorisant ainsi l'épanouissement des enfants, aux côtés des parents et de l'Education Nationale.

Ils concernent les temps juste avant et juste après l'école :

- le matin de 7h30 à 8h30,
- le temps de restauration scolaire de 11h30 à 13h30,
- le soir de 16h30 à 18h30,

Sachant que les temps scolaires, revalidés cette année lors des conseils d'écoles sont : 8h30-11h30 et 13h30-16h30.

Après évaluation du fonctionnement, il apparaît nécessaire de faire un avenant à ce règlement concernant les modalités de réservation des repas. En effet, plus de 50 repas étant jetés par jour, il convient de modifier le mode de réservation lorsque les démarches se font après le délai de 72 h 00. L'article 4 va être modifié de la façon suivante :

En cas de force majeure ou pour raison professionnelle, des modifications exceptionnelles hors délai restent possibles selon des conditions particulières :

- Une réservation exceptionnelle, peut se faire, uniquement par téléphone auprès du service Éducation aux numéros suivants : 04 66 50 68 68 ou 04 66 50 68 67. Le repas sera alors majoré de 4 € pour les bagnolais et de 5 € pour les enfants ne résidant pas sur Bagnols-sur-Cèze.
- Pour annulation hors délais : un mail devra être adressé au plus tard le jour même avant 9h à l'adresse esj@bagnolssurceze.fr . Dans ce cas, le repas sera dû.

Dans le cas contraire, le repas sera dû et sera majoré sous forme d'une « taxe anti-gaspillage » fixée à 4 € pour les bagnolais et de 5 € pour les enfants ne résidant pas sur Bagnols-sur-Cèze.

En cas d'absence de l'enfant pour maladie et sur présentation d'un justificatif, le repas sera déductible.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de modifier l'article 4 du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Péricolaires, comme exposé ci-dessus,

Question présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive du 31 mai 2023.

Jean-Yves CHAPELET : Des questions pour Rassemblons Bagnols ?

Alain POMMIER : Quel moyen pour le recouvrement des pénalités évoquées par Madame MUCCIO ?

Jean-Yves CHAPELET : Alors c'est exactement ce qu'on vous disait tout à l'heure, nous on émet un titre, si le titre n'est pas recouvert, le percepteur prend en charge tout le recouvrement et là une procédure s'en suit et dans la majorité des cas ce sont des oublis ou des ennuis passagers donc on arrive à recouvrir, et dans le pire des cas qui est quand même assez rare on va jusqu'à l'annulation du titre comme j'ai pu vous en parler tout à l'heure. C'est la même procédure pour les repas que pour un loyer non payé.

Pour le groupe Alliance Citoyenne ? Je le mets au vote.

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Cette question est adoptée à l'unanimité je vous remercie.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 31

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Question n° : 26

Rapporteur : Carine BOISSEL

Objet : **Modification des tarifs municipaux « ludothèque et médiathèque »**

La ludothèque municipale de Bagnols-sur-Cèze, créée en 2000, a été intégrée en 2019 à la Médiathèque Léon-Alègre, dont elle est devenue une section.

Lieu de convivialité et de partage, elle accueille autour d'animations ludiques tous types de publics et joue ainsi un rôle éducatif et social conforme aux valeurs républicaines.

La ludothèque reçoit tout au long de l'année des groupes et structures (classes, instituts médicaux-éducatifs, centres de loisirs, Relais petite enfance) qui bénéficient gratuitement du service.

Depuis son intégration au sein de la médiathèque, la ludothèque a fait évoluer ses pratiques et services. Ainsi depuis 2021, elle prête des jeux aux bénéficiaires de la carte de la médiathèque, grâce à un logiciel commun aux deux espaces. Or, cette carte de médiathèque est gratuite pour les mineurs depuis 2016.

En revanche, les familles doivent s'acquitter d'un abonnement annuel ou d'un achat de séance à l'unité. Les tarifs en vigueur sont prévus par délibération n°2023-01-13 du Conseil municipal du 16 janvier 2023 :

LUDOTHEQUE ET MEDIATHEQUE	
Carte d'abonnement Ludothèque et Médiathèque (pour prêt) : 1 an de date à date	
Moins de 18 ans (Agglomération)	Gratuit
Demandeur d'emploi, RSA, étudiants (Agglomération)	Gratuit
Adulte Bagnolais	23,00
Adulte hors Bagnols	27,00
Ludothèque (séance sur place)	
Abonnement Bagnolais	10,00
Abonnement hors Bagnols	12,00
1 séance	3,00

Pour harmoniser les pratiques sur l'ensemble de la médiathèque, il a semblé opportun de proposer la gratuité lors de l'accès des enfants à l'espace de la ludothèque dans une démarche solidaire, de rendre la culture et le loisir accessibles au plus grand nombre.

La tarification devient unique et permet l'accès aux 2 structures.

Nouvelle tarification :

MEDIATHEQUE	
Carte d'abonnement Médiathèque : 1 an de date à date	
Moins de 18 ans (Agglomération)	Gratuit
Demandeur d'emploi, RSA, étudiants (Agglomération)	Gratuit
Adulte Bagnolais	23,00
Adulte hors Bagnols	27,00

Question présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 31 mai 2023.

Jean-Yves CHAPELET : Merci, y a-t-il des questions ?

Jérôme JACKEL : Je remercie la municipalité d'offrir la gratuité aux jeunes, aux enfants, dont mes enfants ont pu déjà profiter.

Jean-Yves CHAPELET : Merci, donc je le mets au vote.

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 31

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Question n° : 27

Rapporteur : Michel CEGIELSKI

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Scrabble + Bagnolais »

Depuis près de 30 ans, deux après-midis par semaine, les joueurs du “Scrabble + Bagnolais” s’adonnent à leur passion des lettres.

Cette année, le club bagnolais a organisé son 21ème tournoi annuel, les 6 et 7 mai 2023, à la salle multiculturelle, et en multiplex, via internet, avec plusieurs autres clubs et joueurs de toute la France.

Le tournoi a acquis une certaine notoriété, si bien que plus de 300 joueurs s’y sont inscrits cette année en présentiel et en distanciel, avec notamment la présence du champion de France poussin, Quentin Bachellerie.

Afin d’encourager le Club “Scrabble + Bagnolais”, il est proposé de participer aux coûts liés à l’organisation de ce week-end annuel, concourant à la mise en valeur de la ville et du territoire,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d’attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l’association « Scrabble+ bagnolais ».

Question présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale, et solidaire ainsi qu’à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 31 mai 2023.

Jean-Yves CHAPELET : Merci, y a-t-il des questions ? Pour le groupe Rassemblons Bagnols ? Pour Alliance Citoyenne ? Donc je le mets au vote.

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 31

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Question n° : 28

Rapporteur : Michel CEGIELSKI

Objet : **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Oléole »**

L'association Oléole a pour objet de valoriser le patrimoine oléicole gardois, la diversité des variétés et des produits de l'olivier, en particulier sur le territoire du Gard rhodanien. Depuis quelques années, l'association Oléole intervient sur le territoire bagnolais, par différentes actions démonstration de taille des oliviers, conférences, mise en place d'une récolte solidaire auprès des propriétaires d'oliviers, et sur les arbres du domaine public bagnolais, interventions auprès de différents publics, etc... L'association Oléole a sollicité la commune afin d'engager une réflexion sur la construction d'un moulin Oléole associatif sur le territoire bagnolais.

Afin de définir plus précisément les contours du projet, les volumes envisagés, la faisabilité et l'utilité ou non d'un tel équipement sur le territoire, l'association a pris contact avec les étudiants de l'institut Sup Agro de Montpellier. Ces étudiants vont intervenir sur le territoire afin de rendre compte dans un mémoire, l'ensemble des éléments qui pourront ensuite instruire le projet d'un moulin Oléole associatif solidaire municipal.

Il est demandé à la ville de participer au financement des déplacements des élèves de l'institut Sup Agro de Montpellier sur le territoire bagnolais.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 900 € à l'association « Oléole »,

Question présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale, et solidaire ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines, et de la tranquillité publique du 31 mai 2023.

Jean-Yves CHAPELET : Merci, y a-t-il des questions ? Donc je le mets au vote.

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 31

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

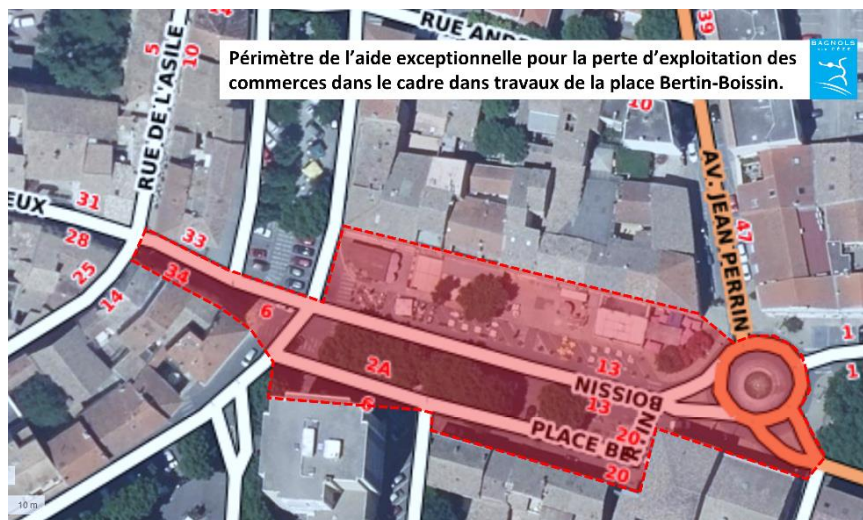
Question n° : 29

Rapporteur : Justine ROUQUAIROL

Objet : Travaux Place Bertin-Boissin : aide financière exceptionnelle pour la perte d'exploitation des commerces installés dans un périmètre défini

Dans le cadre de l'opération de revitalisation territoriale de Bagnols-sur-Cèze, une attention particulière est apportée à la vitalité du centre-ville par un programme pluriannuel de requalification des espaces publics permettant de recréer une promenade marchande ceinturant le centre ancien.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les travaux de modernisation de la place Bertin-Boissin. Ces travaux ont démarré en octobre 2022 et s'achèveront pour la fin du mois de juin 2023. Malgré des efforts effectués pour maintenir les circulations et accès aux commerces sur l'ensemble de la période de travaux, des impacts sur l'activités des commerces riverains de la place sont indéniables. C'est pourquoi la Ville souhaite mettre en place un dispositif d'aide financière exceptionnelle envers les commerçants implantés dans le périmètre ci-après :



Cette aide :

- est indexée sur la moyenne des bilans des exercices 2021 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) et 2022 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) et le bilan de 2023 (du 1^{er} janvier au 30 juin 2023) certifiés par un expert-comptable,
- se trouve plafonnée à la somme de 5000 €,
- concerne exclusivement les commerçants implantés dans le périmètre ci-après.

Il est proposé au Conseil municipale :

- de mettre en place une aide exceptionnelle attribuée aux commerçants riverains de la place Bertin-Boissin compte-tenu des travaux,
- de définir cette aide selon les critères suivants :

- indexation sur la moyenne des bilans des exercices 2021 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) et 2022 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) et le bilan de 2023 (du 1^{er} janvier au 30 juin 2023) certifiés par un expert-comptable,
 - plafonnement de l'aide à la somme de 5000 €,
 - concerne exclusivement les commerçants implantés dans le périmètre annexé à la présente délibération et qui en font la demande.
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférent et à réaliser les démarches nécessaires à l'application de cette aide exceptionnelle.

Le commerçant pourra solliciter la commune en fournissant un dossier comptable complet attestant de la perte d'exploitation pendant la durée des travaux de la place. Une commission de techniciens et d'élus se réunira pour étudier les aides spécifiques à chaque demande.

Jean-Yves CHAPELET : Monsieur MORELLI fait partie des commerçants qui sont impactés par cette zone donc on s'est entretenu, il ne participera pas au vote.

Des interventions ?

Jérôme JACKEL : Il y a eu une subvention de 50 000 euros à Paul Langevin un peu dans le même schéma et j'ai pu faire le tour des commerçants et il y a eu seulement deux fois 5000€ sur les 50 000€ alloué, donc c'était pour savoir les 40 000€. Tous les commerçants n'ont pas été informés.

Jean-Yves CHAPELET : Ils sont informés mais il faut produire des chiffres d'affaires. On a eu deux dossiers, deux commerçants ont répondu, on a fait analyser le montant et deux fois 5 000€ a été accordé.

Je le mets au vote.

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 30

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (J-L.MORELLI)

Question n° : 30

Rapporteur : Philippe BERTHOMIEU

Objet : **Redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour les réseaux électriques**

La redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour les réseaux électriques est due chaque année à une commune pour l'occupation de son domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique.

Son montant est fixé par l'assemblée délibérante dans la limite des plafonds respectivement définis aux articles R.2333-105 et R.3333-4 du Code général des collectivités territoriales par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

« Territoire d'Énergie – GARD – SMEG » accompagne les collectivités dans toutes leurs démarches auprès du concessionnaire ENEDIS pour la perception de cette redevance.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- de fixer le montant de la RODP pour les réseaux électriques au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus,
- d'approuver que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index « Ingénierie » mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

Question présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 31 mai 2023.

Jean-Yves CHAPELET : Merci, y a-t-il des questions ? Pour Rassemblons Bagnols ? Pour Alliance citoyenne ? Donc je le mets au vote.

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 31

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Question n° : 31

Rapporteur : Philippe BERTHOMIEU

Objet : Paiement d'une indemnité d'éviction amiable à Monsieur Fadil EL OUALKADI suite à la résiliation du bail commercial de salon de thé

Le 1^{er} juillet 2013, la commune a consenti à Monsieur Fadil EL OUALKADI un bail commercial d'une durée de neuf ans, avec effet au 1^{er} juin 2013, portant sur un local commercial de 28,10 m² situé à Bagnols-sur-Cèze, La Citadelle, rue Jacqueline Bret André, pour l'activité exclusive de salon de thé. Ce bail est venu à expiration le 31 mai 2022 et s'est prolongé tacitement depuis le 1^{er} juin 2022 à défaut de congé donné par le bailleur ou de demande de renouvellement formée par le locataire.

Dans le cadre d'un projet d'aménagement et de réhabilitation du quartier de La Citadelle, la commune de Bagnols-sur-Cèze bailleuse entend démolir l'immeuble incluant le local commercial objet du bail du 1^{er} juillet 2013.

En conséquence, la commune a fait signifier à Monsieur Fadil EL OUALKADI, le 17 juin 2022, par la SCP TARDY – DAUZET, Huissiers de Justice, un congé avec refus de renouvellement du bail, avec effet au 31 mars 2023, et offre d'indemnité d'éviction.

Ainsi, conformément au code de commerce, la commune est redevable à l'égard de Monsieur Fadil EL OUALKADI d'une indemnité dite d'éviction égale au préjudice causé par le défaut de renouvellement du bail et comprenant la valeur marchande du fonds de commerce. La commune et Monsieur Fadil EL OUALKADI, qui sollicitait initialement une somme de 104.500 €, se sont rapprochés et ont convenu de fixer le montant de cette indemnité d'éviction à 81.000 € TTC, correspondant à 80 % de la moyenne des chiffres d'affaires de 2018 à 2022, tous postes de préjudices compris et confondus. Un protocole d'indemnisation d'éviction commerciale a été établi et il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir l'approuver.

Jean-Yves CHAPELET : Merci, y a-t-il des questions ? Donc je le mets au vote.

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 31

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Question n° : 32

Rapporteur : Philippe BERTHOMIEU

Objet : Paiement d'une indemnité d'éviction amiable à Monsieur Fadil EL OUALKADI suite à la résiliation du bail commercial de salon de coiffure

Le 4 décembre 2014, la commune a consenti à Monsieur Fadil EL OUALKADI un bail commercial d'une durée de neuf ans à compter du 1^{er} décembre 2014 portant sur un local commercial de 45,40 m² situé à Bagnols-sur-Cèze, La Citadelle, rue Jacqueline Bret André, à usage exclusif de salon de coiffure.

Dans le cadre d'un projet d'aménagement et de réhabilitation du quartier de La Citadelle, la commune bailleuse entend démolir l'immeuble incluant le local commercial objet du bail du 4 décembre 2014.

En conséquence, la commune a fait signifier à Monsieur Fadil EL OUALKADI, le 17 juin 2022, par la SCP TARDY – DAUZET, Huissiers de Justice, un congé avec refus de renouvellement du bail, avec effet au 30 novembre 2023, terme du bail, et offre d'indemnité d'éviction.

Ainsi, conformément au code de commerce, la commune est redevable à l'égard de Monsieur Fadil EL OUALKADI d'une indemnité d'éviction égale au préjudice causé par le défaut de renouvellement du bail et comprenant la valeur marchande du fonds de commerce.

La commune et Monsieur Fadil EL OUALKADI, qui sollicitait initialement une somme de 68.000 €, se sont rapprochés et ont convenu de fixer le montant de cette indemnité d'éviction à 55.000 € TTC, correspondant à 80 % de la moyenne des chiffres d'affaires de 2018 à 2022, tous postes de préjudices compris et confondus. Un protocole d'indemnisation d'éviction commerciale a été établi et il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir l'approuver.

Jean-Yves CHAPELET : Des interventions ?

Bernard NAS : Juste une question, peut-on avoir une idée du projet d'aménagement et de réhabilitation du quartier ?

Jean-Yves CHAPELET : Pour l'instant non, vous verrez au moment des décisions municipale, on est dans une autre procédure pour un dernier local, et ensuite il y aura une découpe parcellaire qui nous donnera le projet que l'on veut faire, il s'agira sûrement de services et de logements de qualité. C'est tout ce que je peux vous dire, on y reviendra le moment voulu, mais ça va tourner entre du service du commerce et du logement de qualité.

Alain POMMIER : Juste une question supplémentaire, une association « Jeunesse en action » dispose de locaux au sein même du bâtiment est-ce qu'il y a déjà une proposition ?

Jean-Yves CHAPELET : Je reçois le Président la semaine prochaine.

Je le mets au vote

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 31

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Question n° : 33

Rapporteur : Jean-Yves CHAPELET

Objet : **Dénomination de l'esplanade de la Gare – Place Damian-RUIZ**

Je vais rectifier tout de suite, il ne s'agit pas de la place de la Gare mais de l'esplanade de la Gare.

La commune souhaite honorer régulièrement des personnalités bagnolaises et/ou ayant œuvré pour la commune et ses habitants.

Pour ce faire, Monsieur le Maire a saisi le Comité des Sages et sa Présidente afin qu'une liste de noms soit proposée.

Damian RUIZ (1924-1993), après avoir participé à de nombreuses actions de résistance, a été déporté à DACHAU sous le matricule 23819 et est revenu des camps de l'enfer après 10 mois d'internement. Il a réussi tant bien que mal à reprendre une vie normale et est devenu porte-drapeau de la Fédération Nationale des déportés.

La commune souhaite ainsi lui rendre hommage et honorer sa mémoire en dénommant la future Esplanade de la Gare, Place Damian-RUIZ.

Cette dénomination sera officialisée lors de la cérémonie d'inauguration à l'achèvement des travaux du PEM de Bagnols-sur-Cèze portés par la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

Question présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 31 mai 2023.

Jean-Yves CHAPELET : Merci, y a-t-il des questions ?

Jean-Louis MORELLI : Le but de mon intervention c'est tout d'abord de rétablir la vérité chronologique suite à la publication du Midi Libre fin de semaine dernière pour ce qui concerne la dénomination de l'esplanade de la gare en place Damian Ruiz l'article partial et surtout incomplet de la section locale du Parti communiste constitue ni plus ni moins qu'une récupération politique s'il est vrai que ces personnes et je le nie pas furent à l'origine de l'élaboration de ce dossier dans le début des années 2000 celui-ci fut tombé dans les oubliettes. Elu municipal certes d'opposition et à la demande de Monsieur Pierre RUIZ je suis intervenu à plusieurs reprises depuis 2021 auprès du DGS pour que cette demande puisse enfin aboutir. Monsieur TALON et même Monsieur CHAPELET qui furent aussi, il ne faut pas le nier, actifs dans ce dossier pourront vous le confirmer. L'esplanade de la gare plutôt qu'une simple petite allée c'est quand même mieux pour ce résistant français.

Mes interventions désintéressées et sans publicité aucune en tant qu'homme et non au nom d'un parti quelconque, ont simplement eu pour but de faire connaître le rôle important de

Monsieur Damian Ruiz au cours de la Seconde Guerre mondiale d'autres n'ont pas eu cette pudeur et je le regrette.

Jean-Yves CHAPELET : Merci. Je ne vais pas débiller ma vie ici mais j'avais une parole de mon grand-père qui était très bien « Sur les monuments aux morts, les noms n'ont pas leur appartenance politique, ils sont juste morts » et donc vous comprendrez que je partage votre avis sur ce sujet-là.

Je le mets au vote.

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 31

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Question n° : 34

Rapporteur : Jean-Yves CHAPELET

Objet : **Dénomination du parvis de l'Hôpital – Esplanade Henri-PUJOL**

La commune souhaite honorer régulièrement des personnalités bagnolaises et/ou ayant œuvré pour la commune et ses habitants.

Pour ce faire, Monsieur le Maire a saisi le Comité des Sages et sa Présidente afin qu'une liste de noms soit proposée.

Henri PUJOL (1930) devient docteur en médecine en 1958, puis cancérologue en 1965 à Montpellier. Retraité en 1998, il continue son investissement pour les malades et il est élu Président de la Ligue Nationale contre le cancer jusqu'en 2007. Ensuite, il préside la Ligue contre le cancer dans l'Hérault jusqu'en 2016.

Commandeur de la Légion d'Honneur, Maire de Lanuejols pendant 27 ans, après de très nombreuses publications scientifiques, il publie en 2021 un dernier ouvrage « Le cancer, un combat scientifique et social » dans lequel il rapporte le courage des personnes soignées et l'importance majeure de la prévention.

La Ville souhaite honorer l'implication du professeur Henri PUJOL en dénommant le parvis de l'Hôpital, Esplanade Henri-PUJOL.

Je sais que Madame FOND-THURIAL y est très attachée. J'ai une pensée pour le Dr Arène, surtout ne lui dites pas que j'ai oublié son nom je vais avoir des oreilles en pointes.

Y a-t-il des questions ? Donc je le mets au vote.

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité

Votes pour : 31

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Question n° : 35

Rapporteur : Jean-Yves CHAPELET

Objet : **Communication de la décision municipale n° 2023-04-06**

C'est la décision n°2023-04-06 d'ester en justice pour le dernier commerce qui nous reste c'est la SAS PIZZ BURGER à la Citadelle. On n'a pas réussi à trouver un accord entre nos experts-comptables donc ça finira devant les tribunaux.

Questions écrites

Jean-Yves CHAPELET : Alors j'avais plusieurs questions. Pour commencer une question de Monsieur POMMIER, tout d'abord vous parliez de la sortie de Jean Macé. Donc je l'ai appris tout à l'heure, deux personnes ont été interpellées par les services de la mairie, par les policiers municipaux, en soutien avec la police nationale, sur les deux trottinettes une a été broyée et l'autre a été mise sous scellée.

Lecture de la question de Monsieur POMMIER : « Monsieur le Maire vous êtes en charge de la tranquillité publique peut-on savoir quelles sont les mesures que vous êtes en mesure de nous annoncer aujourd'hui pour que les habitants des quartiers concernés puissent vivre enfin paisiblement sans être pour certains sous la coupe de ces trafiquants ? »

Jean-Yves CHAPELET : Alors Monsieur VINCENT m'avait à peu près posé la même question au dernier conseil, je réponds une nouvelle fois à votre interpellation sur ce sujet de la délinquance. Je vais insister sur plusieurs points d'abord sur l'action commune, Monsieur Jean-Pierre SOLA souligne la complémentarité et le soutien qu'il y a entre les deux polices, ce n'est pas partout pareil. Cette collaboration sur le terrain est très importante et on s'aperçoit qu'il y a des résultats même si ces résultats aujourd'hui sont occultés par des phénomènes très ponctuels et surtout de plus en plus violents, mais aujourd'hui des résultats sont acquis. S'agissant des effectifs, Madame BORDES a interpellé le ministre de l'Intérieur et vous comprendrez que je n'ai pas attendu Madame BORDES pour faire ce travail, les 6 postes qui sont en création à partir de septembre nous y avons œuvré énormément avec Monsieur Anthony CELLIER. Mon entretien, que je ne peux pas divulguer, avec Monsieur SOLA cette semaine a porté autour de cette problématique et surtout des remplacements qui vont être nécessaires rapidement. Par ailleurs j'entends ce que vous dites, mais vous venez de voter là des délibérations autour de la rénovation urbaine et autour des indemnités d'éviction, sachez aussi qu'il y a un autre volet en termes de tranquillité publique qui est l'ANRU et les opérations cœur de ville. Et aujourd'hui une des réponses, en dehors de la réponse policière et de la prévention ce sont les aménagements urbains, on s'aperçoit que quand ces aménagements sont de qualité et positionnés au bon endroit il y a des résultats. Je ne peux pas plus vous répondre que ce que j'ai répondu au dernier conseil municipal à Monsieur Thierry VINCENT. On est dessus, les *yakafokons* ça n'existent pas, il faut du travail de fond. J'espère que dans les semaines à venir nous aurons des résultats.

Il y avait deux questions de Monsieur WIRY, une sur l'horloge qui ne donne plus l'heure. Le 26 juin l'horloger vient. On va essayer de faire une vidéo parce que sachez que c'est une pièce qui est cassée à l'intérieur, cette pièce est unique il a fallu la faire ré-usiner et trouver les matériaux et donc le 26 juin cette pièce va être remise en place. On aura enfin la même heure des deux côtés. On va essayer de faire une vidéo que l'on mettra sur les réseaux parce que ça va être du travail d'orfèvre il y a une jolie petite vidéo à faire, donc à partir du 26, je pense que dans la semaine ça sera réglé.

Concernant les plans pour la saison touristique, on a pris attache avec l'agglomération qui gère le tourisme, des plans existent, ils vont être distribués à travers le triporteur que vous allez voir traverser la ville dans les jours à venir. Il y a aussi un QR code qui vous donne accès au plan de Bagnols, on essaye de se moderniser.

J'ai une question de Monsieur Thierry VINCENT sur le programme de rénovation urbaine. Sur l'OPAH-RU il y a des courriers qui sont partis vers les habitants du centre-ville qui avaient des façades plus ou moins en bon état. Vous trouvez que le courrier était un petit peu raide, mais c'est vrai il est raide. Aujourd'hui il n'y a pas beaucoup de communes qui le font, c'est 50% d'aide par la commune et 2% de bonification grâce à la Fondation du Patrimoine, et en plus vous pouvez déduire ces travaux dans certains cas. Il faut savoir que dans l'OPAH-RU vous avez trois volets, un volet où on informe, un deuxième qui est incitatif et un troisième qui est coercitif. Il y a près de 18 dossiers déposés à la maison cœur de ville, le but étant de rénover les façades du centre-ville. Certains trouvent que leur façade n'est pas si abîmée, donc là on a un architecte-conseil qui se rend sur place et qui va, avec le propriétaire, vérifier si ça peut rester comme ça ou non.

J'ai des questions de Monsieur JACKEL. Vous m'interpellez en ce qui concerne le cimetière et plus particulièrement les plaques qui ont été cassées par un agent, par erreur, ça a été constaté. La procédure a été menée jusqu'à son terme, conformément à la réglementation, j'ai ici des arrêtés qui le prouvent. Personne, à part vous, et je ne voudrais pas vous rappeler systématiquement à la déontologie, mais personne n'est venu en mairie pour nous demander de rembourser la plaque. Je suis désolé pour vous, c'est un vieux dossier qui a été classé. La déontologie, fait que lorsque l'on est au sein de cette assemblée on ne travaille pas pour soi, on travaille pour les autres. Quant au devenir des plaques, oui elles ont été cassées, une erreur, l'agent en cause n'est plus dans nos murs son contrat n'a pas été renouvelé.

En ce qui concerne un autre sujet, vous m'interpellez sur l'espace municipal qui est le terrain des cèdres occupés par les taxis Raoux et Rent a Car. Le mercredi le marché fonctionne, ce matin j'ai fait de 7h30 à 11h, c'est sûr que pour ceux qui vivent à Bagnols au quotidien le mercredi c'est un peu compliqué parce que notre marché c'est un grand marché, par exemple ce matin il y avait du monde partout. Rent a Car a reçu un courrier leur disant que dans les mois et semaines à venir ils devront trouver un autre lieu d'hébergement. J'ai reçu le responsable à qui j'ai dit la même chose, ils nous proposent, et je comprends, de passer par un bail commercial pour pouvoir utiliser l'espace. Vous venez de voter des indemnités d'éviction donc je veux éviter que cela se reproduise, sachant qu'aujourd'hui cette zone d'aménagement va se faire rapidement, l'étude hydraulique a été faite, si vous avez assisté à la révision de l'ANRU qui a été présentée la semaine dernière vous verrez que cette zone est en cours d'aménagement.

Sur le PRADA, vous avez raison on n'a pas aujourd'hui de PRADA. Il s'agit de personnes responsables de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques. Aujourd'hui il n'y en a pas il va falloir qu'on le fasse, j'ai effectué une recherche un peu plus poussée, c'est également le cas pour 90% des communes de notre taille, il n'y en a pas. Mais on va le désigner bien sûr. Monsieur POMMIER vous demandiez des documents récemment vous les avez eus, aucune demande n'est refusée, la transparence est totale, il suffit de nous demander. Les particuliers qui demandent, il y en

a, ont accès aux documents consultables. C'est sûr que sur la forme, il faut que l'on se mette en conformité donc on va nommer quelqu'un.

Vous pouvez couper le micro ce n'est pas un débat mais simplement une réponse. Je répondrai à vos autres questions par écrit.

Monsieur NASS vous aviez des questions sur quels sujets ?

Bernard NASS : L'amiante dans les écoles de la commune.

Jean-Yves CHAPELET : La question n'est pas arrivée jusqu'à moi mais je peux vous répondre. Pour tous les bâtiments on a un diagnostic qui a été fait et qui est suivi, il est à votre disposition, vous pouvez vérifier où sont les points d'amiante et comment ils sont traités.

Sur les logements étudiants, ce sont des petites unités gérées par Habitat du Gard, sous forme de petits logements.

Je vous remercie, je mets fin à ce conseil.

Prochain conseil le 13 septembre, entre temps n'hésitez pas à regarder le programme des activités de cet été et sortez, allez voir les spectacles proposés par les associations et la mairie.

Bonne soirée.

La séance est levée à 21h03.

Le Maire,
Jean-Yves CHAPELET

Secrétaire de séance,
Nicole SAGE